

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR8302019

Site de Lacoste

Septembre 2011



Photo ©CEN Auvergne



Photo ©CEN Auvergne

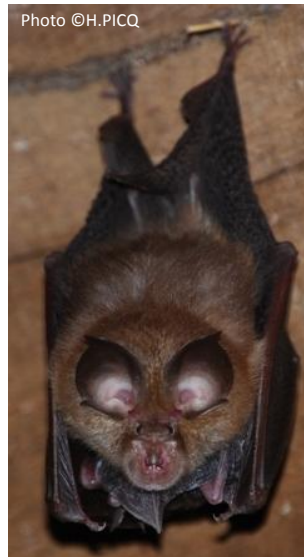


Photo ©H.PICQ



Maître d'ouvrage

MEEDDAT – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Auvergne

Suivi de la démarche par : Sylvain MARSY, DREAL Auvergne
Alexandre SUC, DDT Cantal

Opérateurs

Alter Eco & Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne

Rédaction du document d'objectifs

Coordination : Joël BEC (Alter Eco)

Rédaction : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution au projet MAET : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution à la Charte Natura 2000 : Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne), Joël BEC (Alter Eco)

Cartographie : Joël BEC (Alter Eco), Marie-Claire REGNIER (CEN Auvergne)

Contribution / Relecture : Romain LEGRAND (CEN Auvergne), Alexandre SUC (DDT Cantal), Sylvain MARSY (DREAL Auvergne)

Cartographie des habitats naturels et études écologiques complémentaires

Cartographie des habitats (2009) : Jean-Paul FAVRE & Nicolas LOLIVE, CPIE de Haute-Auvergne

Données naturalistes : Alter Eco

Crédits photographiques

CEN Auvergne, Alter Eco

Référence à utiliser

BEC J. & REGNIER M.C., Septembre 2011 – Document d'Objectifs de la Zone Spéciale de Conservation FR8302019, « site de Lacoste », 86 pages. DREAL Auvergne. Alter Eco & CEN Auvergne.

SOMMAIRE

BIBLIOGRAPHIE	7
CARTES ET ANNEXES	9
PARTIE INTRODUCTIVE	11
1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000	11
2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	12
PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE	15
1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE «LACOSTE»	15
2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES	18
3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES	23
4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE	28
PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE	41
1. ENJEUX ET OBJECTIFS	42
2. ACTIONS ENVISAGEES	45
3. LE BUDGET ESTIMATIF	64
4. LA CHARTE NATURA 2000	67
5. LES CONTRATS NATURA 2000	77
6. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'EVALUATION DU DOCOB	78
ANNEXES	83

BIBLIOGRAPHIE

Méthodologie, données générales :

- ARTHUR L. & LEMAIRE M.; 2009. Les chauves-souris de France, Belgique, Luxembourg et Suisse. Biotope –Mèze (coll Parthénopé); MNHN Paris; 544p.
- BIOTOPE & Al.; 2008. Référentiel régional concernant les espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore. Catalogue de mesures de gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. DIREN Languedoc-Roussillon; 253p.
- BENEUX G., LEVRADOUX D. & DUBOS T.; 2008. Le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) en Corse: bilan de 3 années d'étude de ses territoires de chasse par suivi télémétrique. Symbiose 21, p41-49.
- Commission européenne (2000). Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE). Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 p.
- CHAMINA, 2003. Le volcanisme en Auvergne, 138 p.
- DIETZ C., HELVERSEN (von) O. & NILL D.; 2009. Encyclopédie des chauves-souris d'Europe et d'Afrique du Nord; biologie, caractéristiques, protection. Delachaux & Niestlé, Paris, 400p.
- DIREN Auvergne (2008). Natura 2000 en Auvergne, octobre 2008, 94 p.
- GRENIER E.(1992). Flore d'Auvergne. Ed. Soc. Linn. Lyon, 1992, 655 p.
- GODINEAU F. & PAIN D.; 2007. Plan de restauration des chiroptères de France métropolitaine, 2008-2012. SFPEM, Paris, 79p.
- Groupe Chiroptères SFPEM; 2007. Effectif et état de conservation des chiroptères de l'Annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore en France métropolitaine, bilan 2004. SFPEM, Paris, 31p.
- LA DOCUMENTATION FRANÇAISE (2002). Connaissance et gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. coll. « Cahiers d'habitat Natura 2000 », La documentation française
- LEGRAND R., BERNARD M. & T.; 2006. Recueil d'expériences: étudier, préserver les chauves-souris en Auvergne autour des bâtiments, des souterrains, des ouvrages d'art et des milieux naturels. CEN Auvergne & CSA; 128p.
- Livret FRANE, 2004, Les Chauves-Souris en Auvergne, 31 p.
- MARSY S., GIOSA S. & BERNARD M.; 2011. Plan régional d'actions pour les chiroptères en Auvergne 2010-2013. DREAL Auvergne; 59p.
- MESCHÉDE A. & HELLER K.-G. (2003) Ecologie et protection des chauves-souris en milieu forestier, Le Rhinolophe n°16, 248 p.
- MITCHELL-JONES A.J., BIHARI Z., MASING M. & RODRIGUES L. (2007), Protection et gestion des gîtes souterrains pour les Chiroptères, EUROBATS Publication Series N°2 (version française), 38 p.
- PENICAUD P.; 1999. Chauves-souris arboricole en Bretagne: typologie de 60 arbres gîtes et éléments de l'écologie des espèces observées. Le Rhinolophe 14, p37-68.

- ROUE S.Y. & BARATAUD M.; 1999. Habitats et activités de chasse des chiroptères menacés en Europe: synthèse des connaissances actuelles en vue d'une gestion conservatrice. Le Rhinolophe, volume spécial 2: p1-136.
- TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, 71 p.
- TILLON L.; 2005. Gîtes sylvestres à chiroptères en forêt domaniale de Rambouillet (78) Caractérisation dans un objectif de gestion conservatoire. Diplôme EPHE. 106p.
- SCHROBER W. & GRIMMBERGER E.; 1991. Guide des chauves-souris d'Europe. Ed Delachaux & Niestlé, Lausanne, 223p.
- VALENTIN-SMITH, G. et al. (1998). Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 144 p.

CARTES ET ANNEXES

Liste des cartes

- Carte 1 : localisation générale du site de Lacoste
- Carte 2 : limites du site
- Carte 3 : statuts fonciers
- Carte 4 : activités socio-économiques
- Carte 5 : Localisation des unités écologiques
- Carte 6 : Localisation des habitats naturels d'intérêt communautaire
- Carte 7 : Habitats d'espèces de l'Annexe II de la Directive Habitats
- Carte 8 : Localisation des actions de gestion
- Carte 9 : Localisation des actions d'étude

Liste des annexes

- Annexe 1 : Abréviations et acronymes
- Annexe 2 : Arrêté préfectoral de création du COPIL

PARTIE INTRODUCTIVE

1. PRESENTATION DU RESEAU NATURA 2000

Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 27 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « directive Oiseaux » codifiée par la Directive 2009/147/CEE et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « directive Habitats ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

Natura 2000 en Europe

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend **26 304 sites pour les deux directives** (CTE, juillet 2007) :

- **21 474** sites en ZSC (pSIC ou SIC) au titre de la directive Habitats, soit **62 687 000 ha**. Ils couvrent 12,8 % de la surface terrestre de l'UE,
- **4 830** sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux soit **48 657 100 ha**. Ils couvrent 10,0 % de la surface terrestre de l'UE.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

Natura 2000 en France

Les deux années 2006 et 2007 ont constitué un tournant pour la mise en place du réseau Natura 2000 en France. Elles correspondent en effet à l'achèvement du réseau terrestre.

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend **1705 sites pour 12,42 % du territoire métropolitain** soit 6 823 651 ha hors domaine marin qui représente 697 002 ha (chiffres MEEDDAT, juin 2007) :

- 1334 sites en ZSC (pSIC et SIC) au titre de la directive Habitats. Ils couvrent 8,4 % de la surface terrestre de la France, soit 4 613 989 ha,
- 371 sites en PS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent 7,79 % de la surface terrestre de la France, soit 4 278 773 ha.

Natura 2000 en région Auvergne

En Auvergne, le réseau Natura 2000 est situé dans la zone continentale et comprend **95 sites** qui couvrent plus de **420 000 ha**, soit près de **14% du territoire régional** dont :

- 83 sites en ZSC au titre de la directive Habitats. Ils couvrent près de 4 % de la surface de la région Auvergne, soit plus de 96 000 ha.
- 12 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux. Ils couvrent près de 14% du territoire, soit plus de 360 000 ha.

2. CONTENU DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Le **Document d'Objectifs** souvent appelé Docob, est à la fois un document d'orientation qui permet de planifier la gestion du site durant 6 années de mise en œuvre, mais il s'agit également de l'état initial du site afin de pouvoir procéder à une évaluation de son état de conservation à l'échéance de la mise en œuvre. Ce document permet d'intégrer les connaissances recueillies ou acquises tout au long des 18 mois de sa réalisation ainsi que les réflexions et échanges qui ont eu lieu avec les acteurs locaux. Pour ce faire, des groupes locaux de travail ont été organisés.

Le Docob est constitué :

- d'un diagnostic socio-économique et biologique,
- des objectifs sur lesquels les partenaires acceptent de s'engager,
- des actions de gestion qu'ils ont choisies de mettre en œuvre afin d'atteindre ces objectifs.

Ce document de synthèse, validé le 22 septembre 2011 par le Comité de Pilotage Local (COPIL), sera envoyé à ses membres et mis à la disposition du public aux mairies de Rézentières, Ferrières-Saint-Mary et Saint-Mary-le-Plain.

Il sera également disponible auprès des services de la Direction Régionale de l'Environnement d'Auvergne (DREAL) et de la DDT Cantal.

Un second document sera élaboré et disponible uniquement auprès des services de l'Etat, il s'agit du **Document de compilation**. Ce document permet de consigner les données qui ont permis l'élaboration du Docob, et l'ensemble des documents élaborés tels que les comptes rendus des réunions, les documents de consultation du périmètre, les bulletins d'information...

FICHE D'IDENTITE DU SITE AU COURS DE LA REALISATION DU DOCOB :

Numéro d'identification du site Natura 2000 : **FR 8302019**

Nom du site Natura 2000 : **site de Lacoste**

Date de transmission de la ZSC : **avril 2002**

Désignation du site au titre de : **Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE**

Région : **Auvergne**

Département : **Cantal**

Communes : Rézentières, Ferrières-Saint-Mary et Saint-Mary-le-Plain Lieu dit : **Lacoste**

Superficie du site Natura 2000 : **80,69 ha (SIG)**

Préfet coordinateur : **Préfet du Cantal**

Membres du comité de pilotage du site Natura 2000 : **voir l'Arrêté préfectoral n°2010-1293 du 16 septembre 2010** (en annexe 2)

Opérateurs : **Alter Eco et Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne**

PARTIE I : LE DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL ET SOCIO-ECONOMIQUE

1. LOCALISATION ET CARACTERISTIQUES DU SITE DE «LACOSTE»

Localisation

Le site Natura 2000 de Lacoste se situe à l'Est du département du Cantal, à environ 16 km au Sud de Massiac. Il concerne 3 communes : Rezenières, Saint-Mary-Le-Plain et Ferrières-Saint-Mary. L'altitude y varie de 730 à 1016 mètres (périmètre d'étude).

La superficie totale du site d'étude, constitué d'une seule entité, est de 80,69 hectares.

Caractéristiques abiotiques et zones d'influence

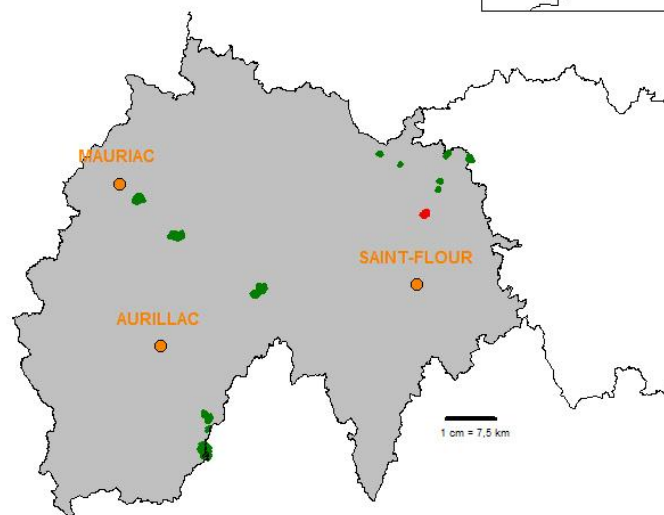
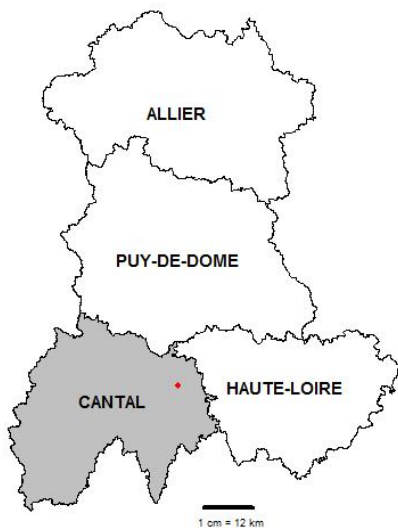
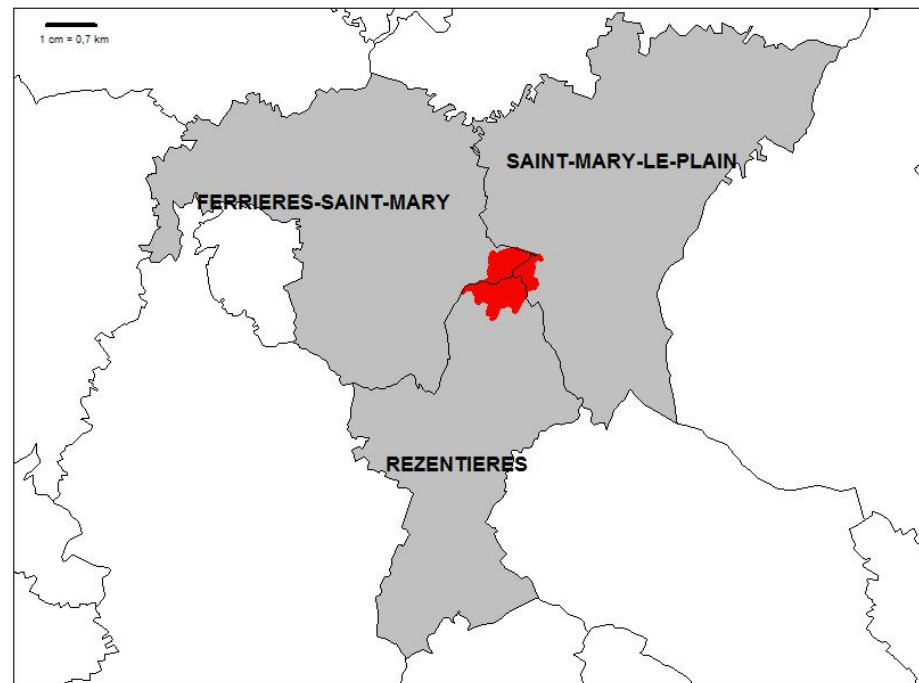
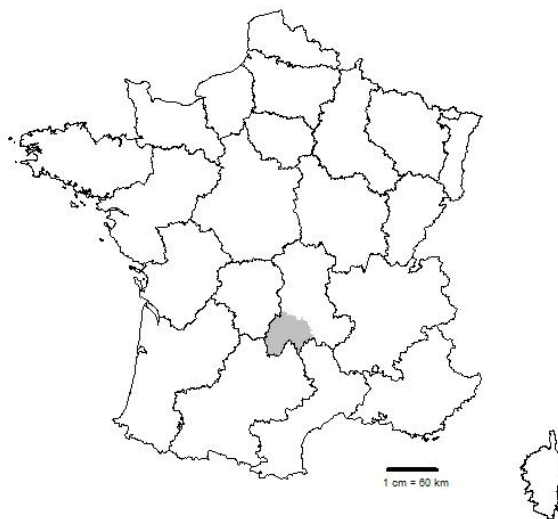
Au niveau climatique, le site est localisé dans la zone la moins arrosée du département, à l'abri des perturbations atlantiques affaiblies par les reliefs volcaniques. Les températures minimales sont cependant assez basses à cause de l'altitude et du vent du Nord (« écir ») plus sensible qu'ailleurs. La neige est plus fréquente qu'abondante (froid généralement sec), mais peut tenir au sol plusieurs semaines de suite. L'été est plutôt sec et fréquemment orageux de mai à septembre.

Le site couvre un réseau hydrographique constitué de la rivière Arcueil et de 2 affluents en rive droite, le ruisseau des Chênes et le ruisseau de la Combe Ginaire.

Deux formations géologiques, granitiques et métamorphiques, occupent une majeure partie du site ; dans le nord, un relief basaltique se distingue.

Le relief s'articule autour d'une vallée escarpée, dénommée « Gorges de l'Arceuil » et de « combes » plus ou moins perpendiculaires, aux pentes un peu estompées.

CARTE 1 : LOCALISATION GENERALE



Légende :

- site FR8302019
- autres ZSC à chauves-souris du Cantal
- Préfecture et sous-préfectures du Cantal
- Limites administratives (régions, départements, communes)

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002

Tableau n°1 : données abiotiques

Données abiotiques	Quantification	Qualification	Source des données
Géologie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 2 formations géologiques principales ♦ 1 formation géologique secondaire 	formations métamorphiques et granitiques, série de Massiac : <ul style="list-style-type: none"> ♦ migmatites leptyniques ♦ granite d'anatexie à biotite ♦ (relief de la Grifourade / Bois de la Couaire) : basalte supracantaliens – basanite à néphéline 	Carte géologique BRGM / Géoportail (Massiac)
Climatologie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Pluviométrie moy. annuelle : de 600 à 1000mm par an ♦ Tc° moy. mini : 0°C en janvier ♦ Tc° moy. maxi : +15°C en juillet 	Climat semi-continentale dégradé	Météo France / DDT15
Topographie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Altitude minimale : 730 mètres ♦ Altitude maximale : 1016 mètres 	Vallée étroite, versants abrupts (« gorges »)	CEN Auvergne (IGN)
Hydrographie	<ul style="list-style-type: none"> ♦ 1 rivière ♦ 2 ruisseaux 26.6 km	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Arceuil ♦ Combe Ginaire, R^{au} des chênes 	CEN Auvergne (SIG)

2. PRINCIPALES DONNEES ADMINISTRATIVES

Les 3 communes sont considérées comme rurales, car elles cumulent à elles trois moins de 2 000 habitants. L'évolution démographique diffère selon les communes : St-Mary-le-Plain connaît par exemple une augmentation sensible du nombre de ses habitants depuis 1999, contrairement à Ferrières-St-Mary. St-Mary et Ferrières sont membres de la Communauté de Communes du Pays de Massiac, alors que Rézentières, plus au Sud, a intégré celle de la Planèze (St Flour).

Tableau n°2 : répartition du site Natura 2000 par commune




Commune	Surface communale	Surface en Natura 2000		Source des données
		Périmètre 2007	Périmètre d'étude	
Rézentières	1 325 ha	14,5 ha (48%)	39,61 ha (49%)	CEN Auvergne (SIG)
Saint-Mary-le-Plain	2 180 ha	5,64 ha (18%)	13,8 ha (17%)	
Ferrières-Saint-Mary	1 920 ha	10,45 ha (34%)	27,27 ha (34%)	
		30,59 ha	80,69 ha	

Tableau n°3 : données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Région	1	Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Plan régional Biodiversité ♦ Déclinaison régionale du Plan de restauration national « Chiroptères » 	SIG / Conseil régional
Département	1	Cantal	/	SIG / Conseil Général
Communes	3	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Rézentières ♦ Ferrières-St-Mary ♦ St-Mary-le-Plain 	Aménagement du territoire communal notamment dans le site et dans la zone d'influence	SIG / mairies
Intercommunalités	3	<ul style="list-style-type: none"> ♦ CC du Pays de Massiac ♦ CC de la Planèze ♦ SIGAL 	<ul style="list-style-type: none"> ♦ actions en faveur du développement touristique et du patrimoine rural agricole (« pailhas) ♦ actions en faveur du développement touristique et de l'amélioration de l'habitat (OPAH) ♦ actions en faveur de la qualité des milieux aquatiques et de la préservation des zones humides 	SIG / DDT15 / Ccom (sites internet)
Pays	1	♦ Pays de Saint Flour Haute Auvergne	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Valorisation touristique ♦ Ouverture des sites aux publics, animations 	site internet
Habitants	548	Recensements intermédiaires et estimatifs	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Fréquentation des sites publics, sensibilisation et pédagogie ♦ Rénovation des bâtis anciens 	INSEE

CARTE 2 : LIMITES DU SITE

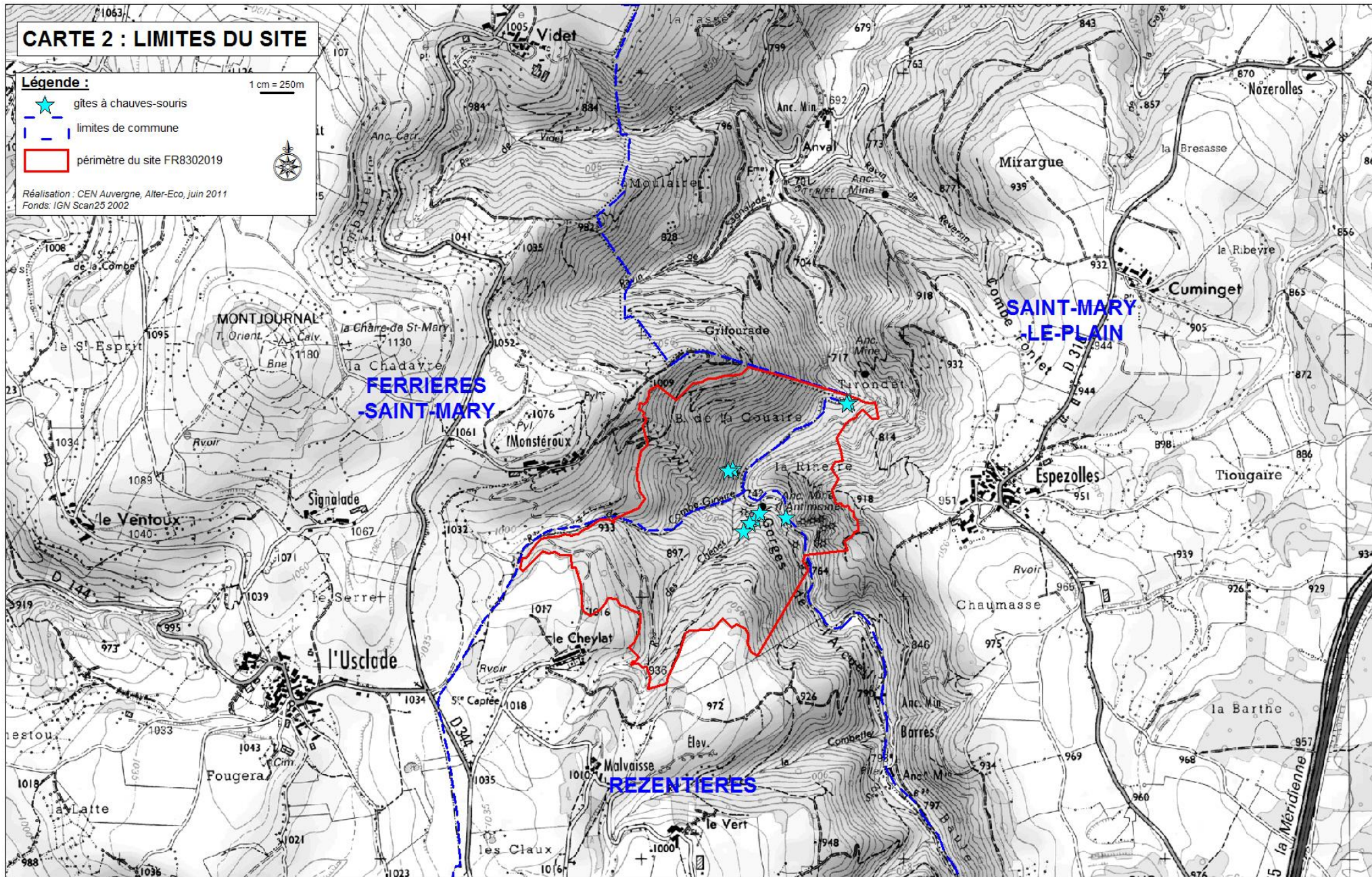
Légende :

-  gîtes à chauves-souris
-  limites de commune
-  périmètre du site FR8302019

1 cm = 250m



Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302019 "LACOSTE"



Tableau n°4 : inventaires, mesures réglementaires ou contractuelles relatives au patrimoine naturel

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
ZNIEFF	0	/	/	DREAL Auvergne / SIG
Sites inscrits ou classés	0	/	/	DREAL Auvergne / SIG
ENS	0	/	/	SIG / Conseil Général
Réserve de chasse / de pêche	0	/	/	Mairies / ACCA / AAPPMA
Documents d'urbanisme	1	CC approuvée : St-Mary-le-Plain RNU	♦ classement des secteurs agricoles et naturels, à urbanisation limitée	DDT15 / mairies
Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux	1	SDAGE Loire Bretagne	Objectif de préservation de la qualité des eaux (superficielles et souterraines) et des zones humides, à l'échelle des bassins-versants (milieux fortement productifs en insectes) – maintien de pratiques agricoles raisonnées et des trames bocagères.	Agence de l'Eau Loire Bretagne
Schéma départemental de prévention des risques	1	<ul style="list-style-type: none"> ♦ Inondation (aléa fort / crue de plaine et torrentielle) : Ferrières ♦ Feu de forêt (aléa fort) : Ferrière et St-Mary ♦ Mouvement de terrain : Ferrières (aléa fort) et St-Mary (aléas faible) ♦ Séisme (aléa très faible) Ferrières et St-Mary 	Destruction par l'incendie des habitats forestiers autour du gîte d'hivernage des chauves-souris	DDT15
Document de gestion sylvicole	0	Pour info : 32.95 ha sous RSAAC	Autorisation préalable de la DDT pour toute coupe ou travaux forestiers ; préservation des habitats de chasse des chauves-souris	CRPF
Schéma éolien	1	parc éolien situé en-dehors du site, sur Rézentières et communes riveraines	Risque faible à nul : mortalité des chauves-souris par collision	Mairies

Caractéristiques foncières

33 parcelles ont été dénombrées à l'intérieur du périmètre d'étude. Extrêmement vastes en rive droite, elles se rétrécissent jusqu'à des superficies variables en rive gauche. Il s'agit majoritairement de propriétés privées.





Tableau 5 : données foncières

Type de propriétés	Quantification		Surface (en ha)	Enjeux par rapport à Natura 2000	sources
	Nb de parcelles comprises dans le site	Nb de propriétaires concernés			
Biens de section	2	1	17,40	Foncier bâti, éligible ou non à la contractualisation Natura 2000	communes
Propriétés privées	31	13	61,19		
Autres*			2,1*		

* autres surfaces cadastrées non numérotées : chemins, rivières, etc.

CARTE 3 : STATUTS FONCIERS

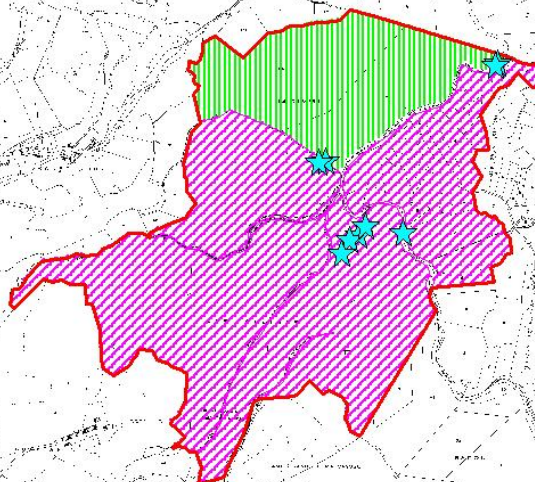
Légende :

-  gîtes à chauves-souris
 -  périmètre du site FR8302019
- Statuts fonciers
-  privé
 -  section

1 cm = 250m



Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds: cadastres scannés CG15/DGI



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302019 "LACOSTE"



3. OCCUPATION DU SOL ET ACTIVITES HUMAINES

Agriculture

Le périmètre Natura 2000 n'intègre aucune parcelle à usage agricole.

Sylviculture et forêt

Le site comprend quasi exclusivement des espaces boisés (97% du périmètre Natura 2000). Les forêts couvrant les versants et le fond de vallées sont composées d'essences diverses, avec une nette dominance de la hêtraie en rive gauche, de la chênaie en rive droite et au Sud, et quelques maigres plantations de Douglas ou Epicéas sur le rebord, vers le Cros.

Une propriété privée (en indivision) de 37,95 ha, localisée sur le territoire de Rézentières, est actuellement gérée selon les principes du Régime Spécial d'Autorisation Administrative de Coupe (RSAAC) ; chaque coupe (ou travaux) doit donc faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Direction Départementale des Territoires.

Cette propriété étant supérieure à 25 ha d'un seul tenant (seuil réglementaire), elle devrait bénéficier d'un Plan Simple de Gestion (PSG). Ce document de gestion permet aux propriétaires d'être dégagés de l'obligation de demander l'autorisation administrative préalable pour tous travaux forestiers, dès lors qu'ils sont programmés dans le PSG. Il leur permet également de bénéficier de certains avantages fiscaux, liés à la « garantie de gestion durable » de la forêt. Un PSG devant être compatible avec les objectifs du site Natura 2000 de Lacoste, il représenterait également un engagement des propriétaires à préserver les habitats des chauves-souris (sans en empêcher une valorisation économique).

Le reste des espaces forestiers sont peu ou pas exploités dès lors qu'il s'agit d'arbres feuillus ; quelques coupes pour le bois de chauffage constituent l'essentiel de la valorisation sylvicole. Les plantations de résineux ont en revanche vocation à être exploitées pour du bois d'œuvre (coupe rase puis reboisement soit à l'identique –par plantations- soit par régénération naturelle des feuillus).

Carrières et mines

L'origine même du site Natura 2000 provient de la présence, en fond de vallée de l'Arcueil, d'anciennes galeries d'exploitation minière.

Le minerai recherché à l'époque était l'antimoine ; un filon fut découvert sur ce site en 1850. Son exploitation commença en 1892 et se poursuivit avec difficultés jusqu'en 1917, date de cessation de toute activité. A ce jour, la « concession de Lacoste » compte

- un ensemble de 17 ouvrages dit « groupe de l'Arcueil », à cheval sur Rézentières et Saint Mary le Plain, composé de 9 galeries plus ou moins effondrées, 1 puits, des tranchées et travers-bancs
- un ensemble de 5 ouvrages dit « groupe du Chaylat », sur Rézentières, composé d'un puits, de 2 galeries éboulées, des fondations d'un ancien bâtiment et d'une tranchée

- un ensemble de 3 ouvrages, partiellement intégrés au périmètre Natura 2000, dit « groupe de la Couaire » à cheval sur Rézentières et Ferrières-St-Mary. Il est composé de 2 galeries et d'un affleurement de filon exploité.

Neuf galeries sont aujourd'hui accessibles. L'actuel propriétaire est l'héritier du dernier bénéficiaire de la concession. Le foncier lui appartient toujours, dans la mesure où il ne peut s'en défaire au profit d'un tiers qu'à la condition de procéder à la fermeture sécuritaire de toutes les galeries et au comblement des puits. Les services de l'Etat ont notifié au propriétaire cette obligation de « mise en sécurité » depuis maintenant une vingtaine d'années ; au départ, des travaux de foudroyage des galeries étaient prévus, détruisant ainsi les lieux d'hibernation des chiroptères. L'appui de la commune, de la Communauté de communes, d'experts géologues et historiens, ainsi que des associations d'études et de protection de la nature ont permis au propriétaire de repousser l'échéance de ces travaux et d'en demander la modification, de manière à préserver le patrimoine historique, culturel et naturel du site.

De fait, les services de l'Etat sont actuellement en train d'élaborer un plan de travaux dont le propriétaire aura à assumer en partie la charge financière. Par le biais de l'évaluation des incidences Natura 2000, ce programme devra tenir compte de l'intérêt des ouvrages pour les chiroptères en hibernation. Ceux-ci devront donc allier de manière pertinente sécurité du site (pour les personnes) et conservation des accès pour les animaux, sans perte ni modification substantielle d'habitats vitaux.

Urbanisation et aménagement

Le périmètre du site n'intègre aucun bâti.

Production et transport d'énergie

Aucune ligne de transport d'électricité ni aucune unité de production hydroélectrique ou thermique n'est présente dans le périmètre.

Réseau routier et ferroviaire

Aucun axe de circulation motorisée, exclusion faite des chemins forestiers, ne traverse le site.

Activité cynégétique et pêche

Le site est pratiqué pour la chasse au sanglier, chevreuil et cerf principalement, ces deux dernières espèces faisant par ailleurs l'objet d'une réglementation des prélèvements.

L'Arceuil est une rivière à truites, appréciée des pêcheurs des environs. L'Arceuil a en effet souffert de pollutions chroniques par le passé (exutoires des Coopératives de Rézentières et Vieillespesse, ainsi que des assainissements individuels des bourgs) ayant beaucoup dégradé la qualité du milieu aquatique et la richesse des peuplements piscicoles. Depuis une vingtaine d'années, cette situation s'améliore régulièrement. L'AAPPMA de Massiac y mène une gestion patrimoniale des populations de Truite fario depuis 2007.

Autres loisirs, tourisme

Une cinquantaine de lits, ainsi que de nombreux lits non marchands (résidences secondaires) sont proposés sur le territoire des 3 communes. Le secteur n'abrite aucun pôle d'attractivité touristique. Néanmoins, la proximité de l'axe structurant Massiac / Murat, celle de Saint-Flour, la qualité paysagère des vallées encaissées ainsi que l'authenticité architecturale de certains lieux-dits permet au « tourisme vert » d'irriguer le territoire, selon une fréquentation assez diffuse.

La randonnée pédestre est un des premiers loisirs soutenus par les collectivités.

Le périmètre Natura 2000 est d'ailleurs pour partie au cœur d'un sentier d'Art et Nature, imaginé par Alter Eco et aménagé par la commune de Rézentières avec l'aide de la Communauté de communes de la Planèze. Ce cheminement en boucle, d'une durée de 4h00, permet de découvrir les gorges de l'Arceuil, le moulin de Barrès et les villages du Cheylat, de Malvaise et Levert.

Il passe à proximité directe de 3 galeries minières et de plusieurs ouvrages plus ou moins bien visibles sous le couvert forestier.

La municipalité de Rézentières a le projet de renforcer l'intérêt touristique du sentier, en s'appuyant sur les vestiges miniers de Lacoste et les archives encore détenues par leur propriétaire. Il s'agirait de rendre visitable une à 2 galeries (sécurisées pour l'accès au public), ainsi que de mettre à jour et rendre discernables les diverses traces de l'activité minière dans la vallée.

Un accompagnement et des panneaux d'interprétation sur le site permettraient aux visiteurs de prendre conscience du patrimoine industriel et naturel du site, d'en retracer l'histoire et d'en apprécier la richesse.

En ce sens, des contacts ont été pris avec le propriétaire de la concession, des historiens, des géologues, le bureau d'études naturalistes Alter Eco pour argumenter et justifier à la fois la sauvegarde du site et sa valorisation.

En parallèle de ce projet, les municipalités de Rézentières et Saint-Mary ont également évoqué le projet d'aménager une *via cordata* dans la vallée de l'Arceuil, à partir de 2 rochers peu distants du chemin « Art et Nature » et des galeries minières. Un rocher d'escalade serait également équipé et référencé à la FFME (fédération française de la montagne et de l'escalade) avec le soutien de la Communauté de communes.

Tableau n°6 : données liées aux activités humaines

Activités humaines	Code FSD - activités	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000	Source des données
Sylviculture	160 – 161 - 162	78,79 ha	Feuillus dominant peu exploités (bois de chauffe, ponctuellement bois d'œuvre) + plantations d'épicéas et Douglas.	Favorable si maintien des feuillus, absence de coupe rase, maintien de vieux arbres Défavorable si extension des plantations résineux non autochtones	CEN Auvergne / mairies / CRPF
Carrières, mines	330	1	9 anciennes galeries d'extraction d'antimoine	Gîtes d'hivernage des chauves-souris Mise en sécurité des galeries : préserver l'accès aux gîtes pour les chauves-souris, ne pas y modifier les conditions (tc°/hygrométrie), permettre la poursuite du suivi.	Mairies/ DREAL / DDT15
Activité cynégétique	230	1 ACCA	Zone très fréquentée pour la chasse car offrant de bonnes ressources en gibier (chien courant +battues)	Directement : neutre Indirectement : potentielle source de dérangement aux abords (bruit) ou dans les galeries (= risque de pénétration / fréquentation hivernale)	Mairies / ACCA
Pêche	220	1 AAPPMA	Pêcheurs individuels à la truite (à la mouche ou au vers)		Mairies
Tourisme	622 - 623	2,8 km	1 sentier de randonnée balisé doublé d'un circuit d'interprétation du patrimoine minier et forestier 1 chemin forestier accessible aux engins		CEN Auvergne /Mairies

4. DESCRIPTION DU PATRIMOINE NATUREL DU SITE

Les habitats naturels et les espèces remarquables

La cartographie des habitats a été réalisée en 2006 par le CPIE dans le cadre du programme Chanes (données référence). Malgré le doublement de la superficie du site, aucune cartographie complémentaire n'a été effectuée durant la phase d'élaboration du Docob, l'essentiel des habitats présents étant de même nature que ceux du périmètre initial. Une action d'approfondissement des connaissances sera conduite par l'opérateur désigné pour porter le Docob.

Les habitats forestiers sont majoritaires sur le site, essentiellement sous forme de hêtraies (25,73 ha, 84% du site initial) dans le vallon humide du ruisseau des Chênes, de chênaies sur le versant exposé au Sud sous Monstéroux (3,67 ha, 12 %), de forêt mixtes de pentes et de ravins notamment dans le vallon de Combe Ginaire et en aval en bordure de l'Arcueil (0,49 ha, 1,6%) puis de quelques plantations de conifères en marge occidentale du périmètre. Des reliquats de landes sèches à Callune et Genêts (0,19 ha, <1%) sont dispersés au sein de ces forêts, au niveau des affleurements rocheux.

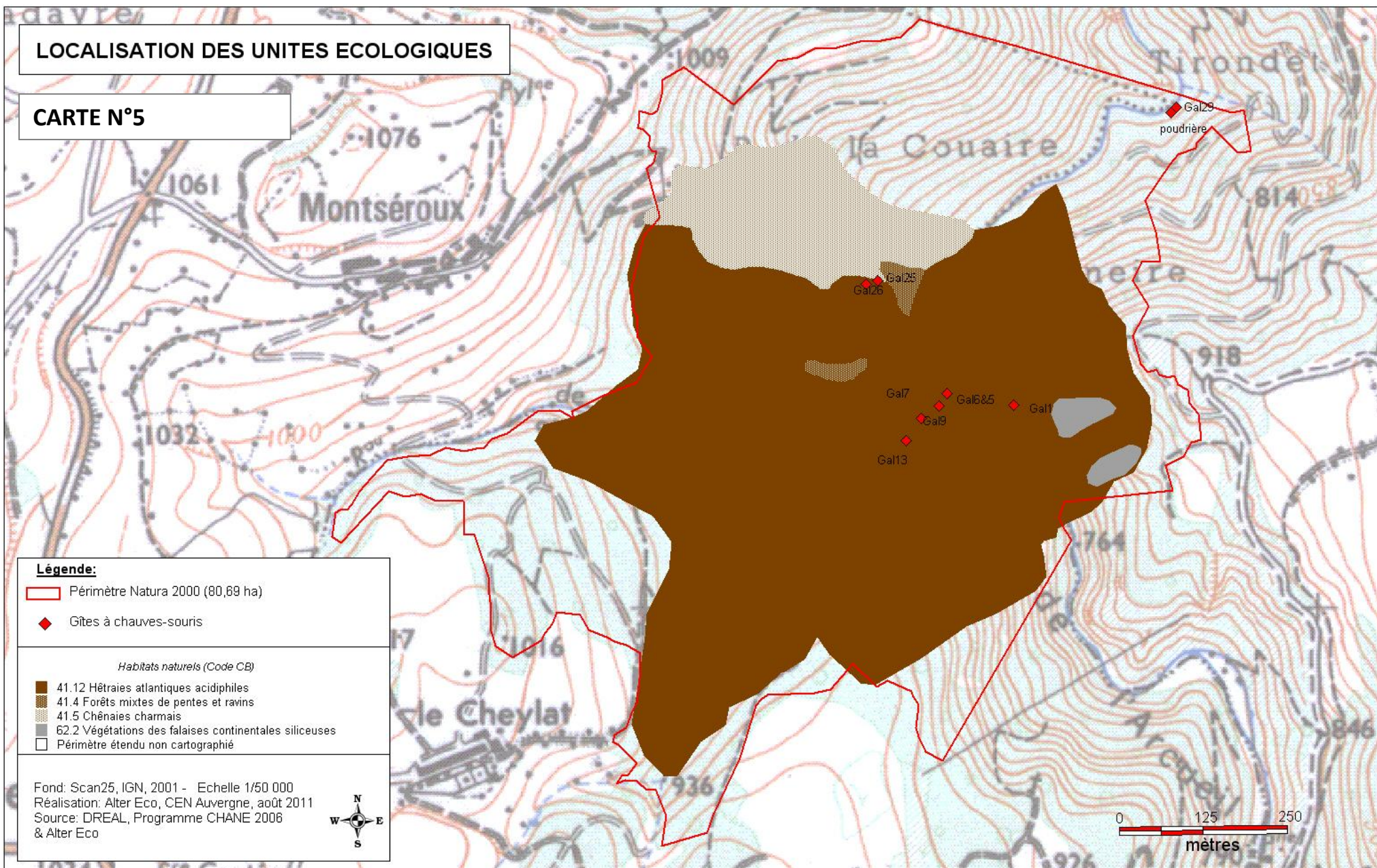
Tableau n°7 : liste des habitats présents sur le site (typologie CORINE Biotopes)

Habitats naturels et semi-naturels	Code CORINE Biotopes	Quantification (ha)	Pourcentage du site (quand > à 1%)	Origine des données Structures ressources
Landes montagnardes à Calluna et Genista	21.22	0,19	-	DREAL Auvergne (cartographie CHANES – CPIE Haute-Auvergne)
Hêtraies atlantiques acidiphiles	41.12	25,73	84,15%	
Forêts mixtes de pentes et ravins	41.4	0,49	-	
Chênaies acidiphiles	41.5	3,67	12 %	
Végétation des falaises continentales siliceuses	62.2	0,49	-	
		30,58	100 %	

Le site (dans sa dimension initiale) est concerné par 3 habitats d'intérêt européen, représentant 86,4 % de la surface totale du site (26,42 ha). Il s'agit principalement d'habitats forestiers (forêts de pentes, hêtraies acidiphiles) et pré-forestiers (landes sèches européennes). Seules les forêts de pente, éboulis et ravins sont d'intérêt prioritaire.

LOCALISATION DES UNITES ECOLOGIQUES

CARTE N°5



Légende:

Périmètre Natura 2000 (80,69 ha)

Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels (Code CB)

- 41.12 Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 41.4 Forêts mixtes de pentes et ravins
- 41.5 Chênaies charmais
- 62.2 Végétations des falaises continentales siliceuses
- Périmètre étendu non cartographié

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/50 000
Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
Source: DREAL, Programme CHANE 2006
& Alter Eco



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302019 "LACOSTE"



Tableau n°8 : liste des habitats de l'annexe I de la Directive 92/43 (typologie Natura 2000)

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure	Fonctionnalité	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structures ressources
Landes sèches européennes	4030	0,19 ha (0, 63 %)	Végétation vivace herbacée haute	Territoire de chasse	Inadéquat	Inadéquat	DREAL Auvergne (cartographie CHANES – CPIE Haute-Auvergne)
Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)	9120	25,73 ha (84,15 %)	Hêtraies installées sur des sols pauvres en éléments minéraux et acides	Gîtes potentiels, territoire de chasse	Favorable	Inconnu	
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	0,49 ha (1, 61 %)	Forêts installées sur des fortes pentes, sur des éboulis, sur les versants ou les fonds de ravins où le sol est souvent très limité	Gîtes potentiels, territoire de chasse	Favorable	Favorable	Fiches "Habitats" des cahiers d'habitats Natura 2000

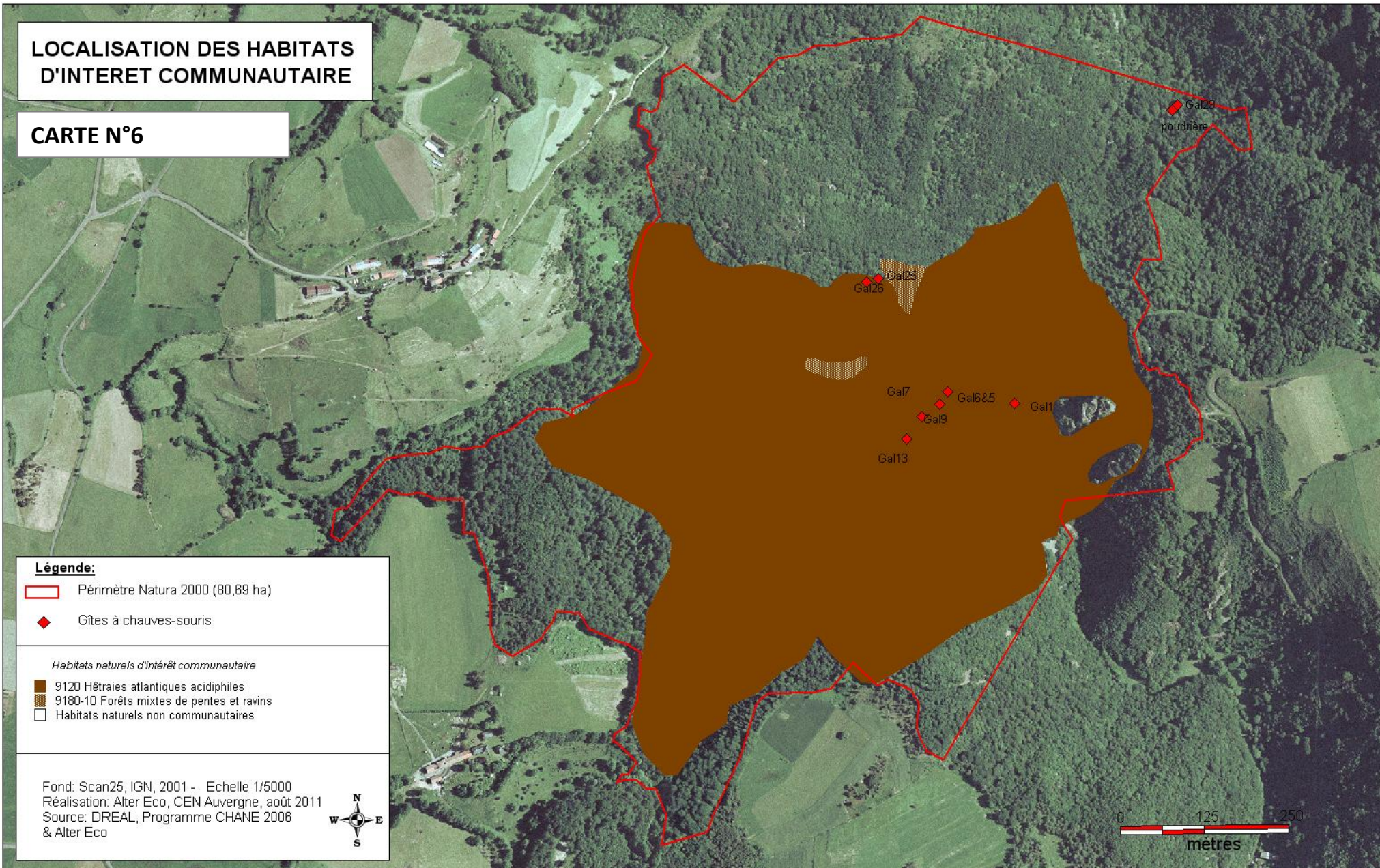
(1) Nom d'après l'annexe I de la Directive 92/43

La flore

Ce site présente une faible diversité floristique liée à l'homogénéité de sa couverture forestière ; aucune espèce végétale remarquable n'y a été recensée pour l'instant.

LOCALISATION DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE

CARTE N°6



Légende:

- Périmètre Natura 2000 (80,89 ha)
- Gîtes à chauves-souris

Habitats naturels d'intérêt communautaire

- 9120 Hêtraies atlantiques acidiphiles
- 9180-10 Forêts mixtes de pentes et ravins
- Habitats naturels non communautaires

Fond: Scan25, IGN, 2001 - Echelle 1/5000
Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
Source: DREAL, Programme CHANE 2006
& Alter Eco



DOCUMENT D'OBJECTIFS SITE NATURA 2000 FR8302019 "LACOSTE"



La faune

Ce site Natura 2000 a été désigné pour les chauves-souris. En 2011, 9 espèces différentes ont été identifiées dans ce tronçon de la vallée de l'Arcueil uniquement en période hivernale, avec un effectif moyen de 27 individus sur les trois dernières années de contrôles hivernaux (2008, 2010 & 2011).

Le cortège d'espèces varie de 6 (en 2008) à 8 (en 2011) ; ces fluctuations sont à rapprocher d'éventuels coups de froid, qui précipitent les espèces arboricoles dans les galeries mieux tempérées que les cavités des arbres. Lorsque les dates de comptage suivent de près ces événements climatiques, les résultats reflètent cet effet « refuge ».

Le Grand Rhinolophe est l'espèce la plus représentée sur le site (entre 55 & 60 % des effectifs) notamment grâce à la contribution d'une seule galerie (hors concession minière) qui héberge entre 35 et 50% de son effectif ces dernières années.

Pour ce taxon, cet ensemble de gîtes hypogés constitue un des quatre secteurs identifiés comme d'importance départementale.

Cette forte présence témoigne de l'existence d'un gîte de reproduction localisé dans les environs qui n'a pas encore été découvert. Le reste du cortège, d'affinité plus forestière (Murin de Natterer, Murin de Bechstein, Barbastelle, Murin à moustaches, Oreillard ind.) atteste d'un bon état de conservation de la forêt pour les chiroptères.

Les données proviennent de contrôles des gîtes effectués en hiver par les naturalistes d'Alter Eco et du CEN Auvergne. L'intérêt chiroptérologique du site a été découvert en 2000 (Alter Eco) mais il faut attendre la fin de la décennie pour que la totalité des cavités étant connues et suivies, les comptages soient représentatifs de la richesse et de la diversité du site.

Figure 1 : évolution comparée des effectifs hivernaux du Grand Rhinolophe entre 2008 et 2011 – Site de Lacoste

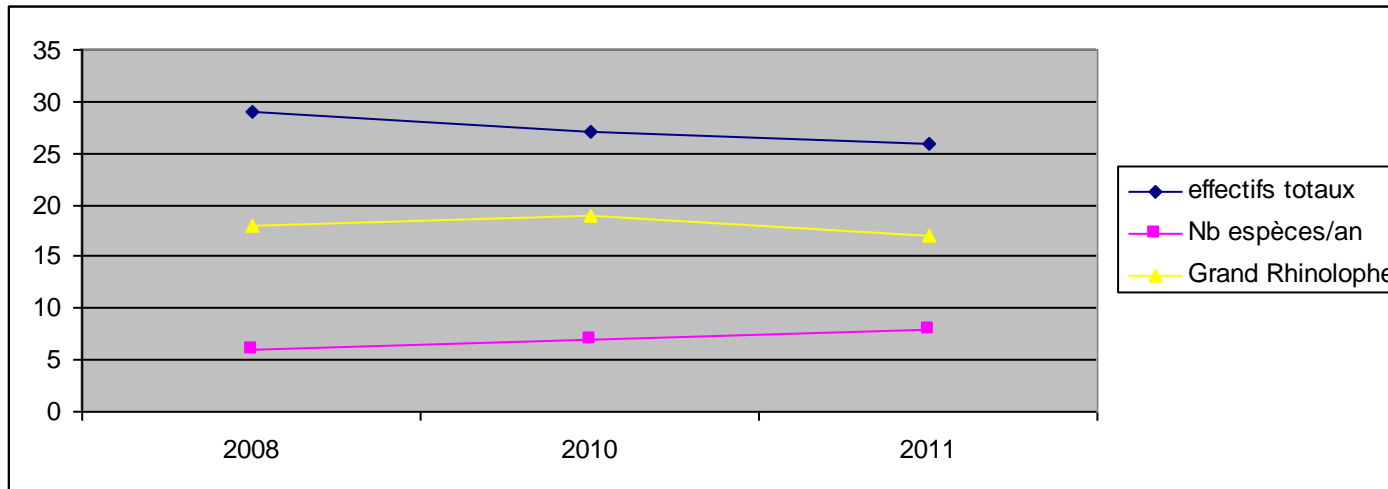


Tableau n°9 : liste des chauves-souris justifiant la désignation du site (annexes II et IV de la Directive 92/43)

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site (en gras les Annexes II)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Habitat de l'espèce	Statut*	Population relative (1)	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit Rhinolophe	1303	1-4	prairie, forêt, bâtiment, mine	H	D	Inconnu	Inadéquat	Alter Eco & CEN Auvergne
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand Rhinolophe	1304	9-21	forêt, bâtiment, mine	H	D	Favorable	Inadéquat	
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton	1314	0-1	forêt, rivière, ponts, mine	H	D	Inconnu	Favorable	
<i>Myotis mystacinus /brandtii</i>	Murin à moustaches/ de Brandt	1330-1320	0-1	forêt, prairie, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	1322	0-7	forêt, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein	1323	0-1	forêt, mine	H	D		Inconnu	
<i>Myotis myotis / blythii</i>	Grand / Petit murin	1324 / 1307	1-7	forêt, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Plecotus sp.</i>	Oreillards sp.	1329/1326	0-1	forêt, prairie, bâtiment, mine	H	D		Inconnu	
<i>Barbastellus barbastella</i>	Barbastelle d'Europe	1308	0-1	forêt, bâtiment, mine	H	D		Inadéquat	

- H : Hibernation, R : Reproduction, E : Estivant.
- (1) : population relative par rapport à la population de l'aire biogéographique ; D: non significative

Tableau n°10 : description des gîtes d'hibernation

Commune	Dénomination (selon doc Géodéris)	Concerné par le site	Longueur en mètres	Propriété	Aménagements actuels	Effectif maximum de chauves-souris	Nombre d'espèces maximum
FERRIERES-SAINT-MARY	25	Oui	114	Privé	aucun	5	3
FERRIERES-SAINT-MARY	26	Oui	15	Privé	aucun	2	1
REZENTIERES	5	Oui	15	Privé	aucun	4	3
REZENTIERES	6	Oui	20	Privé	aucun	9	5
REZENTIERES	7	Oui	50	Privé	aucun	6	4
REZENTIERES	9	Oui	7,5	Privé	aucun	4	2
REZENTIERES	13	Oui	17	Privé	aucun	5	4
SAINT-MARY-LE-PLAIN	1	Oui	17	Privé	aucun	4	3
SAINT-MARY-LE-PLAIN	29	Oui	80	Privé	aucun	14	5

Planche 1, contexte général du site



Vue sur les versants boisés de St-Mary,
côté Rézentière (hiver 2010-2011)
Photo © CEN Auvergne



Forêt de ravin, côté St-Mary
Photo © CEN Auvergne



Rivière de l'Arcueil - Photos © CEN Auvergne



Entrées de galeries
Photos © CEN Auvergne



Planche 2, les chauves-souris du site

Barbastelle d'Europe
photo © CEN Auvergne



Intérieur de galerie lors d'un suivi hivernal des chauves-souris - photo © CEN Auvergne



Grand rhinolophe
(longueur du corps : 8 à 11 cm)
photo © CEN Auvergne



Petit rhinolophe
(longueur du corps : 3.5 à 4.5 cm)
photo © Y. GEAY



Murin de Bechstein
photo © CEN Auvergne



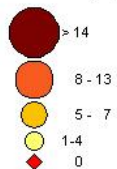
HABITATS D'ESPECES DE L'ANNEXE II DIRECTIVE HABITAT

CARTE N°7

Légende:

-  Périmètre Natura 2000 (80,69 ha)
-  Habitats des chauves-souris

Chauves-souris
effectif maximum par gîte



Fond: Orthophotoplan, IGN, 2000 - Echelle 1/5000
Réalisation: Alter Eco, CEN Auvergne, août 2011
Source: Alter Eco & CEN Auvergne



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302019
"LACOSTE"



L'avifaune de la vallée de l'Arcueil n'a fait l'objet d'aucun inventaire spécifique mais son caractère sauvage, boisé et encaissé pourrait en faire un site d'importance pour les oiseaux, notamment certains rapaces inféodés au contexte forestier (Bondrée apivore) ou qui trouveraient sur les pentes en friche des rebords de planèze des sites de chasse originaux (Circaète Jean-le-blanc; Aigle botté...) Il appartiendra à l'opérateur du DOCOB d'inventorier ces espèces, en commençant par confirmer la présence des deux seules qui ont été contactées durant la phase d'élaboration.

Tableau n°11 : liste des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le site	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (<i>nombre d'individus</i>)	Habitat de l'espèce	Statut	Population relative	Etat de conservation à l'issu de l'inventaire	Etat de conservation à l'échelle biogéographique	Origine des données Structure ressources
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe	A 215	Non déterminé	Falaise	H, R	Inconnu	Inconnu	Non disponible	Alter Eco
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	A236		Forêt	H, R				

Tableau n°12 : tableau récapitulatif des données

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000	Origine des données Structures ressources
Habitats de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	3 (27ha)	-Landes montagnardes à Calluna et Genista -Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> -Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerio</i>	CPIE 2006
Espèces animales de l'annexe II de la Directive Habitats 92/43	5	Petit Rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Grand/Petit murin (<i>Myotis myotis/Blythy</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis Bechsetini</i>), Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Alter Eco & CEN Auvergne
Espèces animales de l'annexe I de la Directive Oiseaux 79/409	2	Oiseaux patrimoniaux dont la reproduction est probable ou certaine sur le site : Grand duc d'Europe, Pic noir	Alter Eco
Espèces animales de l'annexe IV de la Directive Habitats 92/43	4	Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentoni</i>), Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus/brandti</i>), Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>), Oreillards indéterminés (<i>Plecotus.sp</i>)	Alter Eco & CEN Auvergne
Autres espèces animales chassées	+4	Renard roux, Chevreuil, Sanglier, Cerf élaphe...	CEPA & ACCA
Autres espèces animales pêchées	+3	Truite fario, Vairon, Loche...	Fédération de pêche du Cantal

PARTIE II : LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Pour rappel, la directive Habitats a pour objectif de « favoriser le maintien de la biodiversité, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales ».

La préservation des habitats et des espèces constitue donc l'objectif premier du présent document. Cette préservation doit passer par le maintien des activités présentes sur le site Natura 2000 concerné, dans les limites de compatibilité avec la conservation du patrimoine naturel qu'il accueille. Pour cela, des objectifs déclinés sur 2 niveaux permettent d'aboutir à des actions précises, en lien avec les activités concernées.

Les actions envisagées sont détaillées dans les fiches actions au paragraphe suivant. Les objectifs de développement durable sont déclinés en trois niveaux de priorité :

- *** priorité forte
- ** priorité moyenne
- * priorité faible

1. ENJEUX ET OBJECTIFS

Tableau n°13 : enjeux et objectifs liés aux espèces, aux habitats et aux activités humaines

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Préserver les gîtes à chauves-souris	***	Assurer la tranquillité des gîtes souterrains utilisés par les chauves-souris en hiver	Contrat N2000, charte, animation	Toutes les espèces de chauves-souris	/	Sylviculture, site minier, loisirs	DREAL (Sécurisation minière), Plan régional Chiroptères, entretien des voieries, stratégie CEN
Préserver les territoires de chasse des chauves-souris et les corridors	***	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	contrat N2000, animation	Chiroptères de l'annexe II	Hêtraies atlantiques à Houx et If (9120) Forêt de pente (9180) ?	Sylviculture	/
Préserver les habitats d'intérêt européen	*	Maintenir les habitats en bon état de conservation	contrat N2000	/	Forêt de pente (9180) Forêts alluviales (91E0)	Sylviculture	Stratégie CEN

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau n°14 : enjeux et objectifs transversaux

Objectif de développement durable	Niveau de priorité (1)	Objectif opérationnel	Types de mesures envisagées	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Etude	/	Tous les habitats potentiels ou déjà identifiés	Sylviculture	Cartographie CHANE
		Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Etude	Toutes les espèces de chauves-souris de l'annexe II	/	Agriculture, sylviculture, bâti, voiries, loisirs	Suivi CEN Auvergne / Alter-Eco, Plan régional Chiroptères
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	Animation		Tous les habitats et habitats d'espèces		
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Etude				
		Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	Etude				
		Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Etude				

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Tableau n°15 : récapitulatif des objectifs de développement durable

Entité de gestion	Objectifs de développement durable	Niveau de priorité (1)	Types d'objectifs				
			Protéger	Entretienir	Restaurer	Suivre, surveiller, inventorier	Valoriser
Chauves-souris d'intérêt communautaire	Préserver les gîtes à chauves-souris les chauves-souris	***	X	X			
Habitats d'intérêt communautaire	Préserver les habitats d'intérêt européen	*	X			X	
Objectifs transversaux	Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	**				X	X
	Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	**					X
	S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	***	X			X	

(1)*** priorité forte, ** priorité moyenne, * priorité faible

Les objectifs de préservation sont principalement ciblés sur les chauves-souris, puisqu'elles ont entraîné la classification du site en Natura 2000. Le but essentiel est de sauvegarder les espaces vitaux de ces espèces : les gîtes d'hibernation, leurs abords immédiats et les territoires de chasse que forment les milieux forestiers (ripisylves et forêts).

2. ACTIONS ENVISAGEES

Afin de permettre une meilleure visualisation des actions envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur ce site, les fiches qui suivent en détaillent le contexte et le contenu.

Pour faciliter la lecture, la codification des actions est la suivante :

G : entretenir, restaurer (gérer)

E : suivre, surveiller, inventorier (étudier)

C : communiquer, valoriser

A : animer le docob et veiller à sa prise en compte de manière transversale

Un récapitulatif de l'ensemble des actions ainsi que leur coût est présenté ci-après, de même qu'une carte de localisations potentielles.

Tableau n°16 : présentation synthétique des actions (1/4)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Préserver les gîtes à chauves-souris	Assurer la tranquillité des gîtes souterrains utilisés par les chauves-souris	G1. Fermer les cavités souterraines de manière adaptée aux chauves-souris	***	Animation, EIN2, contrat N2	Fermeture avec barreaux permettant l'accès des chauves-souris aux cavités	Propriétaires	Propriétaires, gestionnaires	Dès la 1 ^{ère} année du docob, hors EIN2	Ponctuel (9 entrées de galeries)	40 000 €
	Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	G2. Maitriser l'usage du foncier	**	Animation, autres	Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion	Propriétaires, communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Communes, associations d'étude et de protection des chauves-souris	Au cas par cas sur les 6 ans du docob	Surf. d'habitats IC : 43,5 ha Surf. d'habitats à chiro : 6,21ha (carto. 2009)	20 000 €
		G3. Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	***	Contrat N2000, charte	Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers	Propriétaires et gestionnaires forestiers ; CRPF, syndicat des propriétaires sylvicoles	Au cas par cas, dès la 2 ^{ème} année	78,79 ha	30 000 €
Préserver les habitats d'intérêt européen	Maintenir les habitats en bon état de conservation	G4. Veiller et contrôler l'extension des espèces exogènes envahissantes	*	Animation, contrat N2000	Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site	Structure animatrice	Propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires	A partir de la 2 ^{ème} année	80,69 ha	14 500 €

Tableau n°16 : présentation synthétique des actions (2/4)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Améliorer la connaissance des habitats, espèces et habitats d'espèces	Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	E1. Mettre à jour la cartographie CHANE	***	Animation	Mettre à jour la cartographie CHANE sur les extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC	Structure animatrice	Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'IC	Dès la 1 ^è année	Extension : 50,10 ha	3 000 €
	Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	E2. Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	***	Animation	Etudier les échanges démographiques entre les colonies connues de chauves-souris	Structure animatrice	Structures qualifiées en études chiroptérologiques	Dès la 1 ^è année	9 galeries connues	12 000 €
	Mieux connaître les espèces animales de l'Annexe IV	E3. Compléter les inventaires naturalistes	*	Animation	Collecter des données sur les autres espèces animales (Annexe IV)	Structure animatrice	Structures qualifiées en entomologie	A la fin des 6 ans	Sur le site	2 000 € (coût mutualisé sur les 6 ZSC à chauves souris du Cantal)

Tableau n°16 : présentation synthétique des actions (3/4)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
Mobiliser et informer les habitants de la mise en œuvre du Docob	Informer les habitants des objectifs et des actions du Docob	C1. Diffuser une information régulière sur le Docob	**	Animation	Diffuser le Docob, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle	Structure porteuse	Structure animatrice, communautés de communes, mairies	Dès la 1 ^è année	5 425 ha minimum	2 590 €
		C2. Organiser des animations pédagogiques et apporter des conseils	**	Animation	Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs	Structure porteuse	Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement...	A la demande	5 425 ha minimum	6 980 €

Tableau n°16 : présentation synthétique des actions (4/4)

Objectif de développement durable	Objectif opérationnel	Intitulé de la mesure	priorité	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Echéancier	Surface / linéaire concerné	Coût prévisionnel de la mesure
S'assurer de l'appropriation et du respect des objectifs du Docob	Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	A1. Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	***	Animation	Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets	Structure porteuse	Structure animatrice	Dès la 1 ^{ère} année	80,69 ha	70 100 €
	Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000	A2. Assurer une expertise des études d'incidences, en appui des services de l'Etat	***	Animation	Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études	Etat	Structure porteuse, Structure animatrice	Dès la 1 ^{ère} année, au cas par cas	80,69 ha	3 720 €
	Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	A3. Mettre en place les indicateurs de suivi	**	Animation	Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.	Structure porteuse	Structure animatrice	Annuellement dès la 1 ^{ère} année	80,69 ha	7 650 €

Action G1	
Fermer les cavités souterraines de manière adaptée aux chauves-souris	
<p><u>PRIORITE :</u> ★★★</p> <p>Enjeux / objectif opérationnel : Assurer la tranquillité des gîtes souterrains utilisés par les chauves-souris en hiver</p>	<p><u>STRATEGIE :</u> Evaluation réglementaire + contractualisation</p> <p>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ Descriptif de l'action : Fermeture avec grilles permettant l'accès des chauves-souris aux cavités</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'espèces et effectifs présents</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères de l'an II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Communes, ONF, propriétaires privés non soumis à l'obligation de mise en sécurité</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p><i>Lors de sécurisations minières soumises à EIN2 : veiller au maintien des cavités prioritaires et à l'installation de fermetures adaptées, permettant l'accès des chauves-souris.</i></p> <p><i>Opérations ponctuelles hors procédure de sécurisation minière :</i> Pose de grilles sur les entrées des cavités d'hibernation (Contrat Natura 2000= mesure A32323P « aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site »). Eventuellement, nettoyage du site. Pose de panneau(x)d'information (Contrat Natura 2000= mesure A32326P « aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact ») Surveillance et maintien en l'état des dispositifs.</p>	
<p>Territoire concerné : périmètre Natura 2000</p> <p>Budget prévisionnel global : 40 000 €</p> <p>Opérations associées : Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000 + Assurer une expertise locale au cours des évaluations d'incidences, en appui des services de l'Etat + Poursuivre le suivi des gîtes et des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire</p>	<p>Surface d'application : ponctuel (15 entrées de galeries)</p>

Action G2 Maitriser l'usage du foncier	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et d'habitats d'espèces	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Développement ciblé des acquisitions de parcelles ou conventions de gestion</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre et surface</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Habitats remarquables de l'an. I et chiroptères de l'an. II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, communes, associations d'étude et de protection de la nature</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation, Fondations, souscriptions</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Les types de maîtrise foncière et d'usage envisageables sont</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ acquisition volontaire, limitée sur le site : pour les habitats remarquables essentiellement ▪ convention de gestion / bail (accords d'intervention sur le domaine privé ou public avec une garantie de continuité de l'action dans le temps) sans changement de propriété : pour habitats d'espèces éventuellement. <p><i>Possibilité de donations (à la commune ou aux associations de protection des chauves-souris)</i></p> <p>La maîtrise foncière ou d'usage est obligatoire pour le montage de projets (contrat Natura 2000) dans le cadre de parcelles où le maître d'ouvrage n'est pas lui-même propriétaire.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : habitats IC : 43,5 ha + habitats à chiroptères : 6,21ha (données cartographie 2009)
Budget prévisionnel global : 20 000 €. L'animation foncière est prise en charge dans l'animation.	
Opérations associées : Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	

Action G3	
Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir voire développer la mosaïque d'habitats et habitats d'espèces	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Gérer voire réhabiliter les habitats et habitats d'espèces forestiers</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : nombre et surface de contrats engagés</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Hêtraie atlantique acidiphile (9120), forêt alluviale (91E0), tous les habitats forestiers des chiroptères de l'an. II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, gestionnaires (ONF), CRPF</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Contrats Natura 2000, Charte</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>Pour les Contrats Natura 2000 forestiers, mesures retenues localement parmi les 13 mesures nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production (F22705) : gestion des espaces forestiers en bois clairs, marquage éventuel d'arbres gîtes ▪ chantiers d'élimination ou de limitation d'espèces indésirables (F22711) : en cas d'introduction ▪ dispositif favorisant le développement de bois sénescents (F22712) pour favoriser les chiroptères arboricoles ▪ création de clairières ou de landes (F22701) sur des zones actuellement boisées mais non rentables économiquement afin de recréer des surfaces d'habitats ou d'habitats d'espèce ▪ prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt (F22709) : en cas de création de chemins carrossables ▪ investissements visant à informer les usagers de la forêt (F22714) : pose de panneaux si nécessaire ▪ création ou rétablissement de mares forestières (F22702) 	
Territoire concerné : surfaces boisées du périmètre Natura 2000	Surface d'application : 78,79 ha
Budget prévisionnel global : 30 000 €	
Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Etudier la ressource alimentaire et son évolution (suivi entomofaune) + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action G4 Veiller et contrôler l'extension des espèces envahissantes	
<u>PRIORITE :</u> ★	<u>STRATEGIE :</u> Contractualisation
Enjeux / objectif opérationnel : Maintenir les habitats en bon état de conservation	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
➤ Descriptif de l'action : Lutter contre l'installation et le développement d'espèces envahissantes dans le site ➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : surface engagées, nombre d'espèces concernées ➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous	➤ Acteurs de la mise en œuvre : propriétaires, agriculteurs et autres gestionnaires ➤ Cadre politique : Natura 2000 ➤ Types de financements mobilisables : Contrats et crédits d'animation Natura 2000
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
Moyens proposés : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Inventaire des stations, identification des taxons et des secteurs sensibles, identification des gestionnaires concernés à l'intérieur et en périphérie du périmètre (+ 2km le long des axes de pénétration). ▪ Echange avec le Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes pour identifier les techniques les plus appropriées ▪ Diffusion d'une information ciblée auprès des propriétaires, gestionnaires, entreprises paysagistes, artisans...concernés par le site (appel à vigilance, modalités de lutte...) ▪ Elimination ou limitation d'espèces envahissantes, via un contrat Natura 2000 non productif (A32320P et R). ▪ Formation des services techniques (municipaux, intercommunaux, départementaux) à la reconnaissance et aux techniques de lutte Le suivi des espèces envahissantes (localisation, espèces, surface) doit être renouvelé régulièrement, via un réseau d'observateurs locaux.	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface/linéaire d'application : 80,69 ha
Budget prévisionnel global : 2 500,00 € hors travaux (soit 2 500 € x 6 = 15 000 € si mutualisation de l'action à l'échelle des 6 ZSC à chauves-souris du Cantal) et 12 000 € de travaux en cas d'urgence	
Opérations associées : Mettre à jour la cartographie CHANE sur les périmètres modifiés + Mettre en place des indicateurs de suivi de l'état de conservation des habitats + Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action E1 Mettre à jour la cartographie CHANE	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Préciser les habitats d'intérêt communautaire et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Mettre à jour la cartographie CHANE en tenant compte des extensions de périmètre, valider la présence et la répartition des habitats d'IC</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation de la cartographie</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Hêtraie atlantique à sous bois de if et de Houx (9120), forêts de pente (9180), forêt alluviale (91E0)...</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures compétentes en cartographie et identification des habitats d'intérêt communautaire</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Sur la base de la cartographie CHANE actuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En priorité, cartographier les milieux et identifier les habitats potentiels sur les secteurs d'extension des périmètres ▪ Préciser l'ensemble des états de conservation des habitats d'IC, tester une méthode d'évaluation de cet état de conservation sur les habitats d'espèces principaux ▪ Procéder à une analyse comparative des cartographies (avant / après extension) : évolution % d'habitats d'IC et % habitats d'espèces potentiels <p>Cette mise à jour est nécessaire en prévision de l'évaluation du Docob au terme des 6 années réglementaires.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : extensions : 50,10 ha
Budget prévisionnel global : 3 000 €	
Opérations associées : Soutenir ou initier une gestion sylvicole adaptée aux habitats et espèces + Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action E2 Etudier l'utilisation des gîtes par les chauves-souris	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les territoires vitaux des chauves-souris et suivre leur évolution	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Etudier les évolutions démographiques des colonies connues de chauves-souris</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation de l'étude</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les chiroptères de l'annexe II</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études chiroptérologiques</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés :</p> <p>Assurer le suivi annuel des gîtes connus d'hibernation</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Identification et dénombrement par espèce ▪ Analyse des évolutions de population à l'échelle de la colonie et du secteur géographique si possible 	
Territoire concerné : gîtes connus + périmètre Natura 2000	Surface d'application : 15 galeries
Budget prévisionnel global : 12 000 € (2000 € par an)	
Opérations associées : Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action E3	
Compléter les inventaires naturalistes	
<u>PRIORITE :</u> ★	<u>STRATEGIE :</u> étude
Enjeux / objectif opérationnel : Mieux connaître les autres espèces animales en dehors des chiroptères	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Réaliser des études complémentaires en particulier en herpétologie et entomologie</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Réalisation des études</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Espèces animales Annexes IV</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structures qualifiées en études herpétologie/entomologie</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN OEUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Compte tenu du manque de connaissance de certains groupes d'espèces et de la présence d'espèces remarquables potentielles, notamment en forêt, il est proposé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser un inventaire reptiles/amphibiens sur le site (espèces Annexe IV) • réaliser un inventaire des coléoptères • Rechercher des espèces patrimoniales parmi l'avifaune 	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : Ensemble du périmètre Natura 2000
Budget prévisionnel global : 2 000 € par site soit 12 000 €	
Opérations associées : Mettre en place les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du Docob	

Action C1 Diffuser une information régulière sur le Docob	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Informers les habitants des objectifs et des actions du Docob	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Diffuser le Docob auprès des mairies, mettre en téléchargement sur Internet, rédiger et diffuser une lettre d'information annuelle</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre de média sollicités / nombre d'exemplaires diffusés / nombre de connections</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : tous les habitats et toutes les espèces de la directive Habitats</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure porteuse, structure animatrice, DDT / DREAL / Préfecture</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Afin de faciliter l'accès à l'information pour tous les acteurs, plusieurs niveaux de lecture et types de média seront sollicités, dans un souci d'économie de matériau, d'énergie et de moyens financiers. Assistance à la diffusion du Docob : (appel : une version papier est déjà prévue pour chaque mairie concernée et auprès des administrations compétentes, ainsi qu'une version informatique pour les autres membres du Comité de Pilotage)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rééditions de versions papier pour les communes ▪ mise en ligne sur les sites Internet de la structure animatrice, de la plate-forme ATEN ▪ aide à la mise en ligne sur les sites Internet de la communauté de communes voire des communes <p>Lettre d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ rédaction, illustration et conception graphique (sur base A3 recto-verso, à raison d'une maquette par site) – distribution postale ▪ assistance à la rédaction d'article(s) dans les bulletins municipaux ou intercommunaux 	
Territoire concerné : <i>a minima</i> , territoire des communes concernées	Surface d'application : 5 425 ha
Budget prévisionnel global : 2 590 €	
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	

Action C2 Organiser des animations pédagogiques et apporter des conseils	
<u>STRATEGIE :</u> communication	
Enjeux / objectif opérationnel : Informar les habitants des objectifs et des actions du Docob	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Favoriser les échanges avec les habitants des sites en organisant des temps de rencontre pédagogiques et participatifs</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'animations organisées / nombre de participants</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, structures d'éducation à l'environnement, éducateurs à l'environnement</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables Crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Afin d'associer la population à la démarche et notamment sensibiliser les habitants au patrimoine naturel du site et aux actions mises en place, afin également de récolter des informations et des connaissances locales utiles à la compréhension des sites et de leurs évolutions, il est proposé d'organiser des temps de pédagogie et d'échanges :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ animations scolaires (ex. projet pédagogique à initier sur l'année scolaire avec les écoles primaires) ▪ coordination avec le sentier d'interprétation et le projet de valorisation muséographique de l'histoire minière du site 	
Territoire concerné : <i>a minima</i> , territoire des communes concernées	Surface d'application : 5 425 ha
Budget prévisionnel global : 6 980 €	
Opérations associées : Animer la mise en œuvre du Docob + Assurer l'animation et le suivi des Chartes et contrats Natura 2000	





Action A1	
Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	
<u>PRIORITE :</u> ★★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Identifier et appuyer les acteurs locaux à la contractualisation d'outils Natura 2000	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Assurer une présence de terrain, des contacts directs et une assistance aux porteurs de projets pour initier une synergie autour des enjeux liés à l'environnement et Natura 2000.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Niveau de satisfaction du COPIL</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : toutes les espèces de chauves-souris + leurs habitats</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Communes et/ou communautés de communes maîtres d'ouvrage + structure animatrice</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000)</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Chaque Docob doit bénéficier d'un appui local et technique à sa mise en œuvre. La structure animatrice aura à poursuivre l'animation post-élaboration du Docob sur chaque site par le biais d'une convention d'assistance technique à maître d'ouvrage incluant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ la gestion technique et financière de la programmation annuelle pour le compte de la Structure porteuse, en lien avec l'Etat ▪ le suivi des procédures administratives et des outils liés à la démarche Natura 2000 au niveau départemental, régional et national (participation au séminaire régional annuel des opérateurs et aux CRAE pour les mesures agricoles, suivi des évolutions des Contrats, Chartes et mesures agri-environnementales...) ▪ l'information du COPIL et l'accompagnement de la structure porteuse pour sa mobilisation (diaporama, comptes rendus,...) ▪ la veille écologique sur les projets d'aménagements (suivi des procédures d'urbanisme, information des porteurs de projets sur le site ou dans sa zone d'influence...) ▪ l'accompagnement au montage de contrats Natura 2000 (contrats forestiers, contrats non productifs...) et à la signature de la Charte Natura 2000 ▪ le conseil auprès des usagers locaux (collectivités, propriétaires, maîtres d'œuvre, agriculteurs, forestiers, associations locales...) ▪ l'utilisation d'outils informatiques adaptés notamment cartographiques (système d'information géographique et géopositionnement) 	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 80,69 ha
Budget prévisionnel global : 70 100 € sur 6 ans.	
Opérations associées : toutes les actions de gestion, d'étude et de communication.	

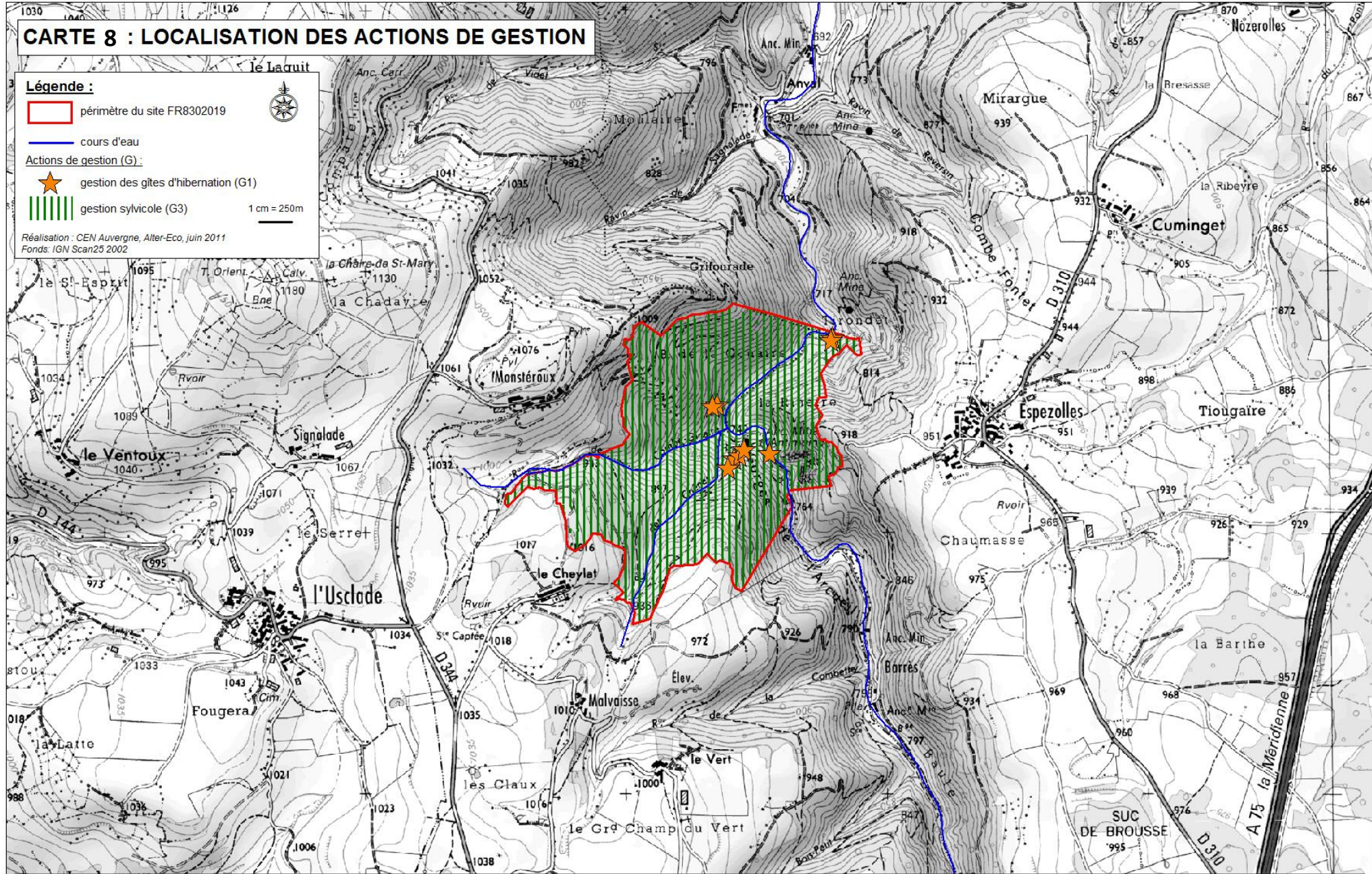
Action A2 Assurer une expertise des études d'incidences, en appui des services de l'Etat	
<p><u>PRIORITE :</u> ★★★</p> <p>Enjeux / objectif opérationnel : Contribuer à la mise en œuvre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000</p>	<p><u>STRATEGIE :</u> communication</p> <p>Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »</p>
<p>➤ Descriptif de l'action : Donner un avis d'expert sur les études d'incidences produites par les bureaux d'études sur commande des maîtres d'ouvrage de projets concernant les sites à Chauves-souris.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Nombre d'études d'incidence visées /rap. nombre de projets soumis et mis en œuvre sur les sites</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats et espèces de la directive</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Structure animatrice, porteur de projet soumis à étude d'incidences, bureaux d'études, associations naturalistes</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000</p>
<p><u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u></p>	
<p>Moyens proposés : Afin d'apporter un avis d'expert reposant sur une bonne connaissance des sites et de ses enjeux, la structure animatrice sera consultée sur les évaluations d'incidences produites en lien avec tous les projets concernant les sites et répondant à la nomenclature en place. La structure animatrice sera différenciée des bureaux d'études commandités par les maîtres d'ouvrage. Son rôle sera donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ d'être à la disposition des services de l'Etat en charge du suivi des études d'incidences ▪ de donner un avis d'expert sur les études réalisées relatives au site Natura 2000 auprès des services de l'Etat ▪ de fournir aux maîtres d'ouvrage des aménagements et travaux, les connaissances relatives aux espèces et habitats relevant de la Directive Habitats. 	
<p>Territoire concerné : périmètre Natura 2000</p> <p>Budget prévisionnel global : 3 720 €</p> <p>Opérations associées : toutes les actions de gestion + Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels.</p>	<p>Surface d'application : 80,69 ha</p>

Action A3 Mettre en place les indicateurs de suivi	
<u>PRIORITE :</u> ★★	<u>STRATEGIE :</u> communication
Enjeux / objectif opérationnel : Suivre l'impact de la gestion mise en œuvre	Indicateurs d'évaluation de l'objectif détaillé/résultats souhaités : Cf. réseau d'indicateurs « suivi du site et évaluation du Docob »
<p>➤ Descriptif de l'action : Mesurer une série d'indicateurs afin d'évaluer la pertinence et/ou l'efficacité de la mise en œuvre du Docob.</p> <p>➤ Indicateurs d'évaluation de l'action : Taux de remplissage des indicateurs</p> <p>➤ Habitats / espèces visé(e)s : Tous les habitats et espèces de la directive</p>	<p>➤ Acteurs de la mise en œuvre : Organismes détenteurs de données, structure animatrice</p> <p>➤ Cadre politique : Natura 2000</p> <p>➤ Types de financements mobilisables : Crédits d'animation Natura 2000</p>
<u>MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :</u>	
<p>Moyens proposés : Renseignement progressif, et aussi précisément que possible, des bio-indicateurs définis dans le Docob :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ année n = renseignement des indicateurs généraux ▪ année n+2 et suivantes = renseignement des indicateurs d'état écologique. <p>La liste des bio-indicateurs proposés figure dans le tableau de bord de suivi.</p>	
Territoire concerné : périmètre Natura 2000	Surface d'application : 80,69 ha
Budget prévisionnel global : 7 650 €	
Opérations associées : toutes les actions de gestion (G) et de suivi (E) + Animer la mise en œuvre du Docob et de ses outils contractuels	

CARTE 8 : LOCALISATION DES ACTIONS DE GESTION

Légende :

-  périmètre du site FR8302019
 -  cours d'eau
 - Actions de gestion (G) :**
 -  gestion des gîtes d'hibernation (G1)
 -  gestion sylvicole (G3)
- 1 cm = 250m
- Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002




**DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302019
"LACOSTE"**



CARTE 9 : LOCALISATION DES ACTIONS D'ETUDE

Légende :

 périmètre du site FR8302019

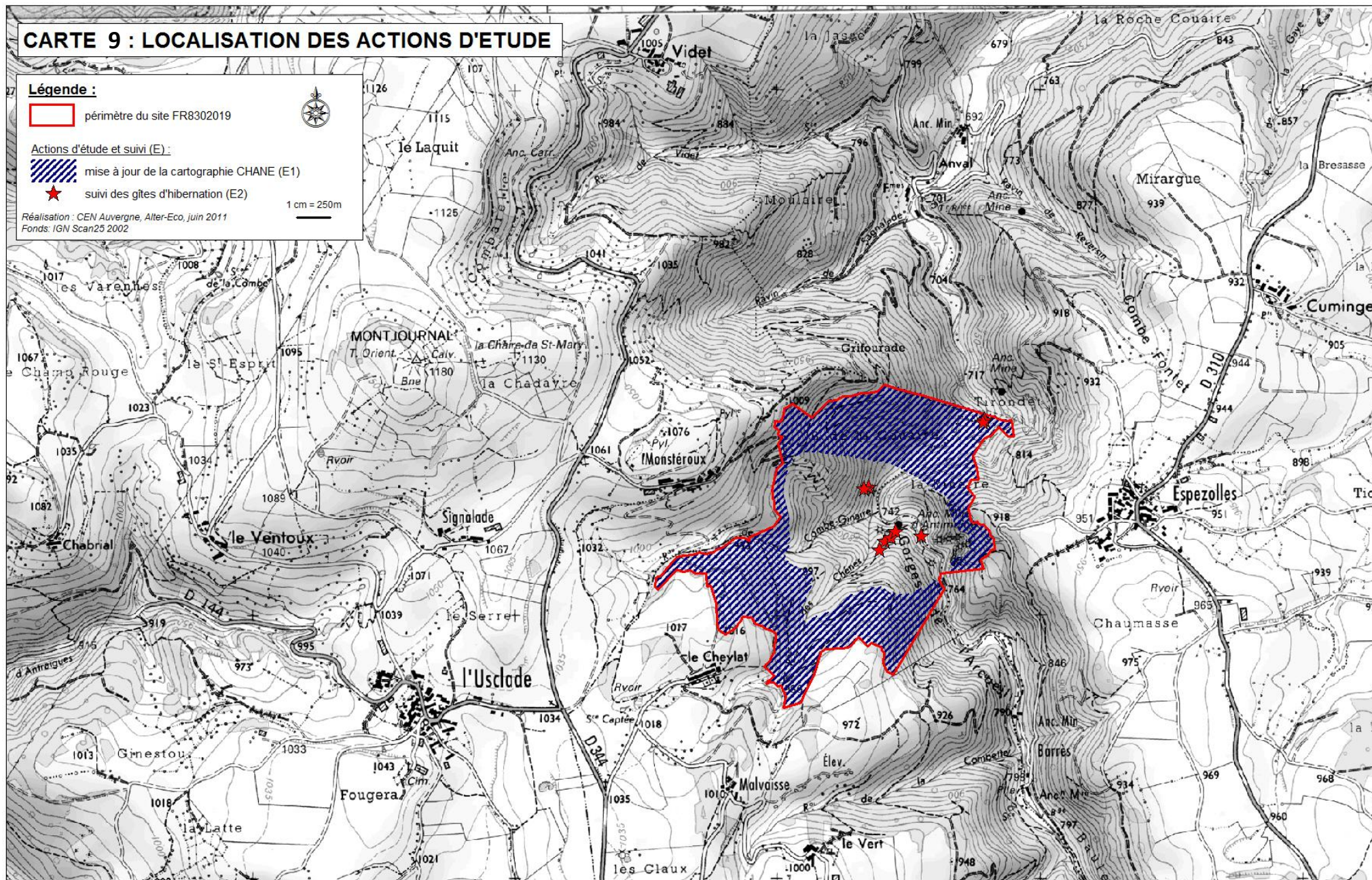
Actions d'étude et suivi (E) :

 mise à jour de la cartographie CHANE (E1)

 suivi des gîtes d'hibernation (E2)

1 cm = 250m

Réalisation : CEN Auvergne, Alter-Eco, juin 2011
Fonds : IGN Scan25 2002



DOCUMENT D'OBJECTIFS
SITE NATURA 2000 FR8302019
"LACOSTE"



3. LE BUDGET ESTIMATIF

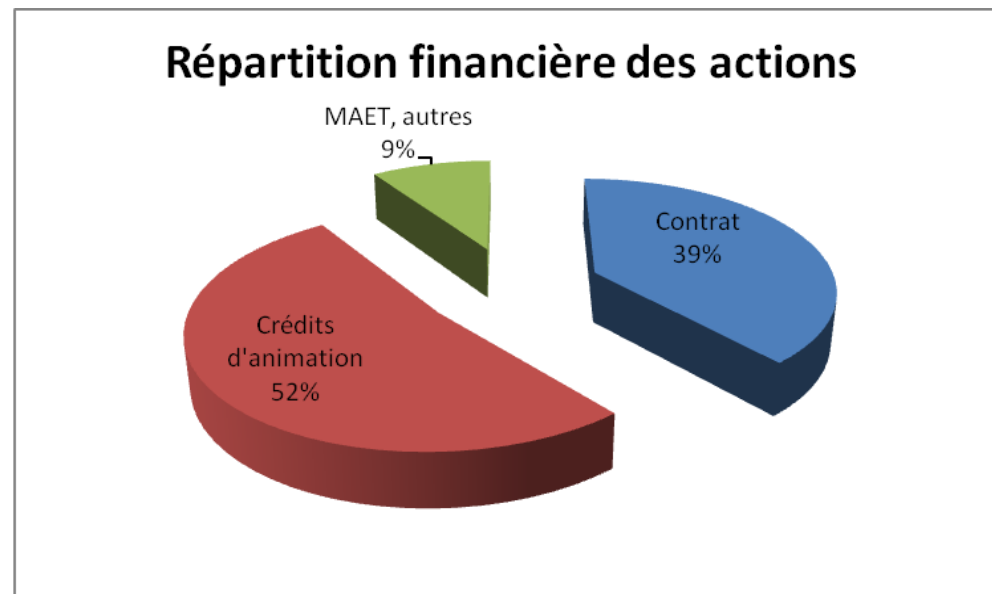
Le budget estimatif global est évalué à partir de 2012, l'animation du Document d'objectifs ne devant commencer qu'à partir de cette date. Le montant global estimé sur 6 années (de 2012 à 2017) s'élève à **212 528 €**. Ce budget reste un estimatif et sera décliné selon les moyens budgétaires annuels mobilisables.

49 % du budget global estimé concerne des actions de restauration et d'entretien des milieux et des espèces

8 % du budget global estimé est consacré à l'amélioration des connaissances et au suivi de l'évolution des milieux et des espèces.

5% du budget global estimé est consacré à la communication auprès des acteurs locaux et des habitants ainsi qu'à la valorisation du site Natura 2000.

38% du budget global estimé est consacré à l'animation du Docob qui recoupe à la fois le suivi administratif et budgétaire de la mise en œuvre mais également la coordination des actions prévues et des intervenants ainsi que l'accompagnement à la mise en place des différents outils Natura 2000.



Récapitulatif du budget

		2012				2013				2014				2015				2016				2017				TOTAL
		financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	financements			TOTAL	
		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		Contrat	Anim	MAET, autre fin.		
		40 000 €	0 €	0 €	40 000 €	15 000 €	2 500 €	10 000 €	27 500 €	6 000 €	0 €	10 000 €	16 000 €	21 000 €	0 €	0 €	21 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	104 500 €	
G1	Fermer les cavités souterraines de manière adaptée aux chauves-souris	40 000 €			40 000 €				0 €				0 €				0 €				0 €			0 €	40 000 €	
G2	Maîtriser l'usage foncier				0 €			10 000 €	10 000 €				10 000 €	10 000 €							0 €				0 €	20 000 €
G3	Soutenir ou Initier une gestion forestière				0 €	15 000 €			15 000 €				0 €	15 000 €							0 €				0 €	30 000 €
G9	Veiller et contrôler l'extension des espèces env				0 €		2 500 €		2 500 €	6 000 €			6 000 €	6 000 €							0 €				0 €	14 500 €
		0 €	5 000 €	0 €	5 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	3 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	0 €	2 000 €	17 000 €
E1	Mettre à jour la cartographie CHANE		3 000 €		3 000 €				0 €				0 €				0 €				0 €				0 €	3 000 €
E2	Etudier l'utilisation des gîtes		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €		2 000 €	12 000 €
E3	Compléter les inventaires naturalistes				0 €				0 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €		1 000 €				0 €				0 €	2 000 €
		0 €	5 650 €	0 €	5 650 €	0 €	3 250 €	0 €	3 250 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	660 €	0 €	660 €	0 €	0 €	0 €	0 €	9 560 €
C1	Diffuser une information				0 €		2 590 €		2 590 €				0 €				0 €				0 €				0 €	2 590 €
C2	Organiser des animations pédagogiques		5 650		5 650 €		660 €		660 €				0 €				0 €		660 €		660 €				0 €	6 970 €
		0 €	13 543 €	0 €	13 543 €	0 €	13 033 €	0 €	13 033 €	0 €	13 033 €	0 €	13 033 €	0 €	13 033 €	0 €	13 033 €	0 €	14 893 €	0 €	14 893 €	0 €	13 933 €	0 €	13 933 €	81 468 €
A1	Animer la mise en œuvre du Docob		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €		11 683 €	70 100 €
A2	Assurer une expertise des études d'incidences		1 860 €		1 860 €				0 €									1 860 €		1 860 €					0 €	3 720 €
A3	Mettre en place les indicateurs de suivi				0 €		1 350 €		1 350 €		1 350 €		1 350 €		1 350 €		1 350 €		1 350 €		1 350 €		2 250 €		2 250 €	7 650 €
		40 000 €	24 193 €	0 €	64 193 €	15 000 €	20 783 €	10 000 €	45 783 €	6 000 €	16 033 €	10 000 €	32 033 €	21 000 €	16 033 €	0 €	37 033 €	0 €	17 553 €	0 €	17 553 €	0 €	15 933 €	0 €	15 933 €	212 528 €

4. LA CHARTE NATURA 2000



CHARTÉ NATURA 2000
FR 8302019
« SITE DE LACOSTE »

Arrêté préfectoral n°... du



Généralités

Issu de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992), le réseau de sites Natura 2000 a pour but d'atteindre deux objectifs majeurs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine culturel des territoires. A l'échelle européenne, le réseau de sites Natura 2000 héberge des espèces et des milieux naturels rares ou menacés dits d'intérêt communautaire. La démarche Natura 2000 passe par l'élaboration d'un document d'objectifs (Docob) défini en concertation avec les usagers de chaque site. Les acteurs locaux sont donc incités à s'engager pour la préservation de cette biodiversité par la souscription de charte et / ou de contrats Natura 2000.

Qu'est-ce que la charte Natura 2000 ?

Avec les contrats Natura 2000, la charte est un des outils d'adhésion aux objectifs de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire définis dans le Document d'Objectifs. Chaque charte est spécifique à un seul site Natura 2000.

Elle contient un ensemble de recommandations et d'engagements de gestion durable et courante des habitats et espèces d'intérêt européen. Les engagements peuvent relever d'une « intervention » réelle sur le terrain mais ils peuvent également être du type « non-intervention ».

Qui peut adhérer à la charte Natura 2000 et pour combien de temps ?

Toute personne physique ou morale, titulaire de droits réels ou personnels portant sur des parcelles incluses dans le site Natura 2000 peut adhérer à la charte. La charte ne peut couvrir que des parcelles incluses en partie ou en totalité dans le périmètre du site Natura 2000. Le signataire peut choisir d'adhérer à la charte pour une partie ou pour l'ensemble de ses parcelles concernées par le site. L'adhésion à la charte n'implique pas le versement d'une contrepartie financière. De plus, sa signature n'empêche pas de signer un contrat Natura 2000.

Si les engagements souscrits sont respectés, la durée de validité de la charte est de 5 ans. Son renouvellement est soumis à la même procédure que sa mise en place. La résiliation avant terme est possible mais doit être officialisée par les services instructeurs : la Direction Départementale des Territoires (DDT).

En signant la Charte Natura 2000 :

- je marque mon adhésion en faveur de la préservation de la biodiversité du site
- je m'engage à respecter la réglementation en vigueur sur le site (loi sur l'eau...)
- je contribue au réseau européen Natura 2000 et je bénéficie des avantages fiscaux garantis par la Charte

Quels sont les avantages de l'adhésion à la charte Natura 2000 ?

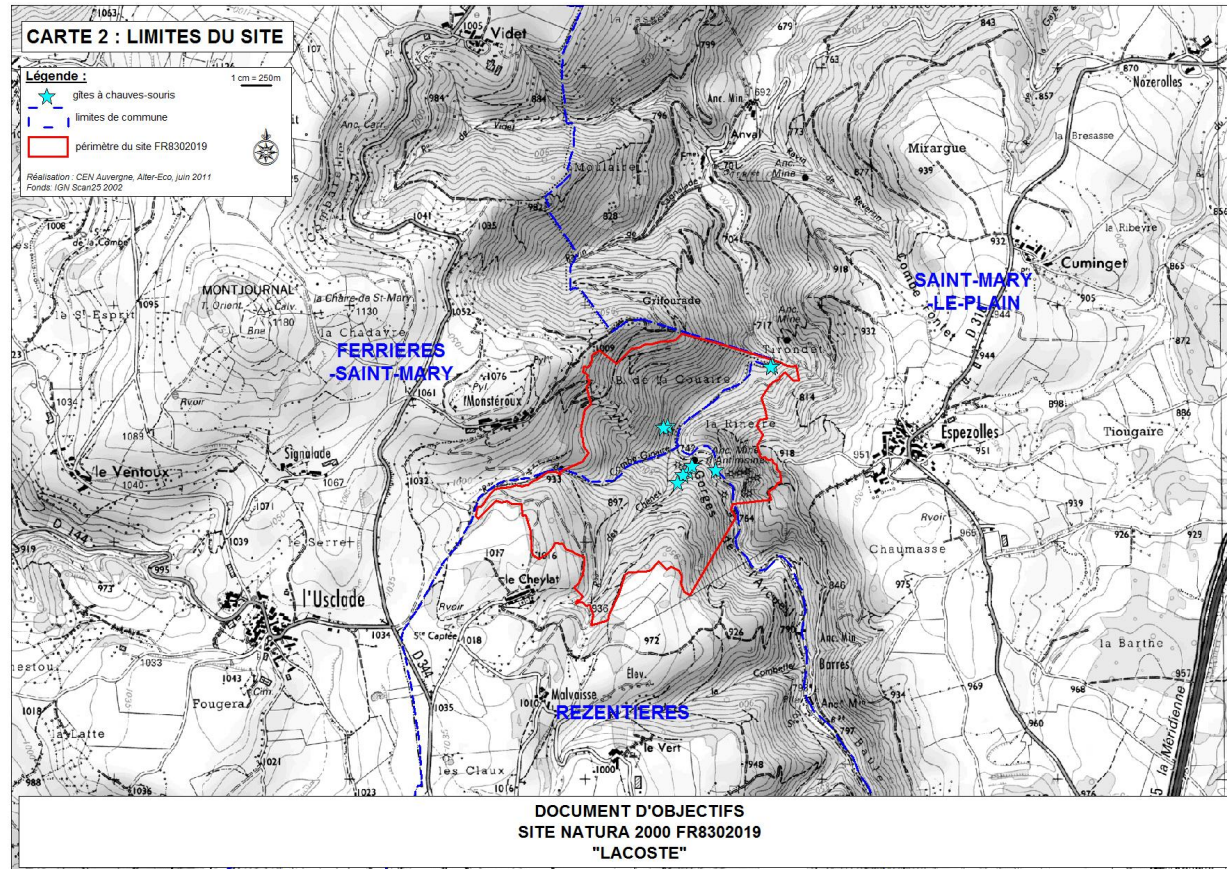
En application des articles L.414-3, R.414-11, R.414-12 et R.414-12-1 du code de l'environnement, l'adhésion et le respect des engagements de la charte donnent accès à certains avantages :

- L'exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (la cotisation pour la Chambre d'agriculture, qui ne fait pas partie de la TFNB, n'est pas exonérée).
- L'exonération des $\frac{3}{4}$ des droits de succession et donation
- La déduction du revenu net imposable des charges de propriétés rurales

En forêt, l'adhésion à la charte en complément d'un document de gestion approuvé ou de l'engagement aux bonnes pratiques sylvicoles permet de justifier de garanties ou de présomptions de gestion durable des forêts sur les sites Natura 2000 qui permettent aux propriétaires forestiers d'accéder aux aides forestières publiques ainsi qu'à certaines exonérations fiscales (ISF, mutations à titre gratuit...).

Les exonérations sont applicables à compter de l'année suivant la signature de la charte et sont renouvelables.

Présentation du site Natura 2000



Le site Natura 2000 de Lacoste concerne les communes de Rézentières, Saint-Mary-le-Plain et Ferrières-Saint-Mary. Il s'étend sur 80,69 ha au niveau de l'ancienne concession minière située sur les versants boisés de l'Arcueil. Le site a été désigné au titre de Natura 2000 parce qu'il abrite au moins 9 espèces de chauves-souris. Parmi celles-ci, 4 sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats, Faune, Flore (1992) et sont donc à préserver en priorité.

Engagements et recommandations

Les engagements ci-dessous constituent la base de la Charte Natura 2000 et ce que vous devez respecter en échange de l'exonération fiscale. Ils sont indissociables les uns des autres : vous vous engagez sur l'ensemble des points, sans faire de tri.

Le respect de ces engagements peut faire l'objet d'un contrôle sur place par l'administration, en votre présence.

En cas de refus d'un contrôle ou de non respect des engagements, le préfet peut décider de la suspension des avantages pour une durée de 1 an.

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques et de conseils par types de milieux. Elles ne font pas l'objet de contrôle administratif.

Pour faciliter la mise en œuvre de certaines de ces recommandations, nous vous conseillons de prendre contact avec la structure animatrice pour étudier les possibilités de contrats Natura 2000 ou mesures agri-environnementales.

Le cas échéant, vos mandataires doivent être cosignataires de la Charte (notamment dans le cas d'un bail rural).

(Pages suivantes : cochez les milieux sur lesquels vous vous engagez)

Tous les milieux

Engagements soumis à contrôles

■ **J'informe tout prestataire et autre personne intervenant sur mes parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte).**

Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte (au besoin, contacter la structure animatrice pour vous assurer du contraire).

Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.

■ **Je ne remblaie pas le terrain naturel et ne dépose pas de déchets (gravats, déchets...).**

La création de chemins, dessertes forestières est exempt de cet engagement.

Point de contrôle : affleurement du sol naturel sur les parcelles engagées

■ **J'autorise et je facilite l'accès à mes parcelles pour la structure animatrice ou ses prestataires** pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerera préalablement des périodes et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations pour lesquelles ma responsabilité en cas d'accident ne sera pas engagée. Elle fournira au signataire les informations d'ordre écologique disponibles pour les parcelles engagées et les éléments de gestion préconisés dans le DOCOB.

Point de contrôle : Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice

■ **Je n'implante pas d'espèces envahissantes** (liste en annexe 1)

Point de contrôle : absence de constat d'introduction volontaire ou de plantation d'espèce envahissante (plantation)

Recommandations

Proscrire les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants ou épandages aux abords des habitats d'intérêt communautaire et des gîtes à chauves-souris.

Respecter les chemins et accès balisés, limiter au maximum l'utilisation d'engins motorisés au sein des milieux naturels du site en dehors des usages professionnels ; éviter la divagation des animaux domestiques (chiens, chats...)

Limiter au maximum les interventions sur la végétation (type débroussaillage) entre le 15 mars et le 15 juillet et éviter l'écobuage à proximité des gîtes à chauves-souris.

Adapter (en fréquence, en intensité, en modalité) les manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation dans le site Natura 2000

Informez la structure animatrice de l'apparition de toute nouvelle station d'espèces végétales exotiques envahissantes sur le site

Informez la structure animatrice de toute dégradation constatée sur les habitats d'intérêt communautaire.

□ **Les milieux forestiers**

Recouvrant environ 97% du site, les espaces boisés offrent un large cortège d'insectes convoités par certaines espèces de chauves-souris dites « sylvicoles » comme le Grand Rhinolophe ou la Barbastelle. De plus, ces milieux et surtout leurs lisières sont très utilisés lors de leurs déplacements au sein des terrains de chasse.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je conserve un minimum de 4 arbres sénescents par hectare, dépérissants à cavité ou mort sur pied** dans l'étage dominant d'un diamètre supérieur ou égal à 30cm à 1m30. Les parcelles ou parties de parcelles ne contenant pas de tels arbres au moment de l'adhésion (jeunes peuplements ou jeunes plantations) ne sont pas concernées par cet engagement. En cas de risque sanitaire ou de mise en danger du public, l'arbre (ou les arbres) concerné peut-être abattu, après qu'un expert se soit assuré de l'absence de chauves-souris.

Point de contrôle : contrôle sur place de la présence des arbres correspondants et du sous-étage

■ lors des coupes d'amélioration, **je conserve le sous-étage** et tout particulièrement les bois morts ou sénescents

Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de coupe du taillis après les coupes d'amélioration

■ **Je maintiens en état les forêts des versants.** Je ne pratique pas de coupe à blanc sans préserver des espaces intacts de toute intervention au sein des parcelles exploitées. Je ne transforme pas les peuplements feuillus en peuplement mixte ou résineux.

Point de contrôle : contrôle sur place, absence de coupe à blanc et vérification de la continuité du peuplement après exploitation.

Recommandations

Privilégier la régénération naturelle des peuplements et réduire progressivement les essences qui ne sont pas naturellement présentes en Auvergne.

Ne pas exploiter 100% du volume sur pied en un seul passage.

Conserver un maximum de bois mort, sur pieds, volis ou chablis afin de conserver la disponibilité alimentaire pour les chauves-souris (la présence d'une grande quantité de bois mort dans la forêt garantie une bonne productivité en insectes).

Maintenir une proportion d'au moins 20% de feuillus dans les peuplements résineux, y compris les reboisements, répartie en bosquets ou en lisières.

En cas de gestion forestière, favoriser la diversité des essences, des strates et des classes d'âge.

□ **Les chauves-souris**

Le site de Lacoste abrite 4 espèces de chauves-souris d'intérêt européen et 4 autres d'intérêt national ; toutes sont protégées en France car leurs populations diminuent d'année en année, en raison de la destruction de leurs habitats vitaux.

Ayant entraîné la désignation du site en Natura 2000, il convient de préserver au mieux les éléments paysagers, naturels et artificiels (cavités minières) qui permettent aux chauves-souris de se maintenir dans le site et satisfaire leur besoin vital d'hiberner en toute tranquillité à la saison hivernale.

Engagements soumis à contrôles

■ **Je ne ferme pas hermétiquement les accès aux gîtes** préalablement identifiés (cavité, faille rocheuse...), sous peine d'entraîner intentionnellement la mort des chauves-souris (cf. réglementation - espèce protégée) et conserver un espace pour permettre la circulation des animaux : demander conseil à la structure animatrice.

Point de contrôle : contrôle sur place du maintien des accès aux gîtes pour les chauves-souris.

■ **Je limite au maximum le dérangement des chauves-souris dans les gîtes** préalablement identifiés en période d'hibernation – de début novembre à fin mars - (pas de travaux, ni bruit prolongé, feu, installation d'éclairage, effarouchement volontaire).

Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence régulière des chauves-souris.

■ **Je n'effectue pas de coupe d'arbres sur un gîte arboricole connu** (défini et marqué par l'intermédiaire de la structure animatrice).

Point de contrôle : arbre marqué non affecté

■ **Je préviens la structure animatrice de la programmation de travaux (tous types) aux abords et dans les gîtes** préalablement identifiés afin de bénéficier de ses conseils pour permettre la préservation des chauves-souris (période préférentielle, techniques alternatives, aides financières possibles etc.).

Point de contrôle : Correspondance avec la structure animatrice. Vérification de terrain.

■ **Je préviens la structure animatrice en cas de vente** de ma (mes) parcelle(s) engagée(s) dans la charte.

Recommandations

Eviter tout contact direct avec les chauves-souris : il comporte un risque de blessure, autant pour l'animal apeuré (tentative de dégagement et de fuite) que pour l'homme (morsure de défense)

Liste des propriétés engagées

Listez ici les parcelles vous appartenant et que vous souhaitez engager dans la Charte Natura 2000 :

Commune	Section	Numéro de parcelle	Surface cadastrale		
			ha	a	ca

Fait le, à

Signature(s) du ou des propriétaires en cas d'indivision

Fait le, à

Signature de l'exploitant le cas échéant

ANNEXE 1 : LISTE DES PRINCIPALES ESPECES VEGETALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES EN AUVERGNE, A NE PAS INTRODUIRE

(Source : Groupe Régional Auvergne Plantes Exotiques Envahissantes & Conservatoire National Botanique du Massif Central, 2009)

Cette liste est divisée en deux grandes catégories : les espèces prioritaires (en rouge) et les espèces secondaires (en jaune). Certaines espèces sont qualifiées de prioritaires du fait de l'importance de la menace qu'elles font peser sur la conservation des habitats et de la biodiversité, ainsi que pour deux d'entre elles sur des problèmes de santé publique.



Espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes en Auvergne



Taxon	Nom français
Espèces prioritaires menaçant la conservation des habitats et de la biodiversité	
<i>Egeria densa</i> Planch.	Elodée dense
<i>Impatiens glandulifera</i> Royle	Balsamine glanduleuse (de l'Himalaya)
<i>Lagarosiphon major</i> (Ridl.) Moss	Grand Lagarosiphon
<i>Ludwigia plurisp.</i>	Jussie à grandes fleurs
<i>Ludwigia grandiflora</i> (Michx.) Greuter & Burdet	Jussie à grandes fleurs
<i>Ludwigia peploides</i> (Kunth) P.H. Raven	Jussie faux-Pépilis
<i>Myriophyllum aquaticum</i> (Vell.) Verdc.	Myriophylle du Brésil
<i>Paspalum distichum</i> L.	Paspale distique
<i>Reynoutria plurisp.</i>	Renouée du Japon
<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.	Renouée du Japon
<i>Reynoutria sachalinensis</i> (F. Schmidt) Nakai	Renouée de Sakhaline
<i>Reynoutria x bohemica</i> Chrték & Chrtkova	Renouée de Bohême
Espèces prioritaires posant des problèmes de santé publique	
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambrosie à feuilles d'armoise
<i>Horacleium montegazzianum</i> Sommer & Levier	Berce du Caucase
Espèces secondaires	
<i>Acer negundo</i> L.	Erable négundo
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle	Ailanthé glanduleux (Faux-vernis du Japon)
<i>Amorpha fruticosa</i> L.	Faux-Indigo
<i>Artemisia plurisp.*</i>	Armoise annuelle
<i>Artemisia annua</i> L.	Armoise annuelle
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lauandte	Armoise des frères Verlot
<i>Aster plurisp.</i>	Aster lancéolé
<i>Aster lanceolatus</i> Willd.	Aster lancéolé
<i>Aster novae-angliae</i> L.	Aster de Nouvelle-Angleterre
<i>Aster novi-belgii</i> L.	Aster de Nouvelle-Belgique
<i>Aster x saignis</i> Willd.	Aster à feuilles de saule
<i>Aster x versicolor</i> Willd.	Aster changeant
<i>Azolla filiculoides</i> Lam.	Azolla fausse-fougère
<i>Bidens frondosa</i> L.	Bident feuillu
<i>Buddleia davidii</i> Franch.	Buddleia de David (Arbre aux papillons)
<i>Campylopus introflexus</i> (Hedw.) Brid.*	Campylopus introflexus
<i>Collomia grandiflora</i> Douglas ex Lindl.*	Collomie à grandes fleurs
<i>Conyza plurisp.</i>	Vergerette de Blake
<i>Conyza blakei</i> (Cabrera) Cabrera*	Vergerette de Blake
<i>Conyza bonariensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette de Buenos Aires
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronquist	Vergerette du Canada
<i>Conyza floribunda</i> Kunth	Vergerette à fleurs nombreuses
<i>Conyza sumatrensis</i> (Retz.) E. Walker	Vergerette de Sumatra
<i>Cardaria selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn.	Herbe de la Pampa
<i>Crochulus helmsii</i> (T. Kirk) Cockayne	Orpin de Helms
<i>Elodea plurisp.</i>	Elodée du Canada
<i>Elodea canadensis</i> Michx.	Elodée du Canada
<i>Elodea nuttallii</i> (Planch.) H. St. John	Elodée de Nuttall
<i>Galega officinalis</i> L.*	Galéga officinal
<i>Helianthus plurisp.*</i>	Helianthe rude
<i>Helianthus pauciflorus</i> Nutt.	Helianthe rude
<i>Helianthus tuberosus</i> L.	Helianthe tubéreux (Topinambour)
<i>Helianthus x laetiflorus</i> Pers.	Helianthe vivace
<i>Hydrocotyle ranunculoides</i> L.f.	Hydrocotyle fausse-renoncule
<i>Impatiens balfourii</i> Hook.f.	Balsamine de Balfour
<i>Impatiens capensis</i> Meerb.	Balsamine du Cap
<i>Impatiens parviflora</i> DC.*	Balsamine à petites fleurs
<i>Lemna plurisp.</i>	Lentille d'eau minuscule
<i>Lemna minuta</i> Kunth	Lentille d'eau minuscule
<i>Lemna turionifera</i> Landolt	Lentille d'eau turionifère
<i>Lindernia dubia</i> (L.) Pennell	Lindernie douteuse
<i>Lysichiton americanum</i> Hultén & H. St. John*	Lysichiton d'Amérique
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kern.) Fritsch	Vigne-vierge à cinq folioles
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir.	Paspale dilaté
<i>Phyllostachys plurisp., Sasa plurisp., Pleistoblastus plurisp., Sinarundinaria plurisp.*</i>	Bambous
<i>Physalacca americana</i> L.	Raisin d'Amérique
<i>Polygonum polystachium</i> Meisn.	Renouée à épis nombreux
<i>Prunus laurocerasus</i> L.	Laurier-cerise
<i>Prunus serotina</i> Ehrh.*	Cerisier tardif
<i>Rhus plurisp.*</i>	Sumac de Virginie
<i>Rhus typhina</i> L.	Sumac de Virginie
<i>Rhus cortaria</i> L.	Sumac des corroyeurs
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier faux-acacia
<i>Senecio maquidans</i> DC.	Senecio du Cap
<i>Solidago plurisp.</i>	Verge d'or du Canada
<i>Solidago canadensis</i> L.	Verge d'or du Canada
<i>Solidago gigantea</i> Aiton subsp. <i>serotina</i> (Kuntze) McNeill	Verge d'or géante
<i>Sporobolus plurisp.*</i>	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus indicus</i> (L.) R. Br.	Sporobole de l'Inde
<i>Sporobolus vaginiflorus</i> (Torr.) Wood	Sporobole à inflorescences engainées
<i>Veronica peregrina</i> L.*	Véronique voyageuse
<i>Xanthium plurisp.</i>	Lampoude blanchâtre
<i>Xanthium album</i> (Widdr.) Scholz & Sukkop	Lampoude blanchâtre
<i>Xanthium italicum</i> Morett.	Lampoude d'Italie
<i>Xanthium orientale</i> L.	Lampoude à gros fruits
<i>Xanthium spinosum</i> L.	Lampoude épineuse

* : Espèces exotiques considérées comme envahissantes en Auvergne, mais qui ne sont pas présentes sur la liste d'espèces du Bassin Loire-Bretagne



5. LES CONTRATS NATURA 2000

Les 3 actions de gestion qui concernent des travaux de restauration et d'entretien, s'appuient sur la mobilisation de 10 mesures de Contrats Natura 2000, dont le détail figure dans le tableau suivant.

Code Action	Type de contrat	Code mesure	Intitulé
G1	Contrat N2000	A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation du site
		A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
G3		F22701	Création de clairières ou de landes
		F22702	Création ou rétablissement de mares forestières
		F22705	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
		F22709	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
		F22712	Dispositif favorisant le développement de bois sénescents
		F22711	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
		F22714	Investissements visant à informer les usagers de la forêt
		G4	A32320P et R

6. LE SUIVI DU SITE ET LES INDICATEURS D'ÉVALUATION DU DOCOB

Le Docob dans son ensemble et chaque fiche action seront évalués en fonction des indicateurs définis ci-après (indicateurs qualitatifs ou quantitatifs). En Rouge, indicateurs prioritaires.

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de pression	Indicateurs de pression d'origine humaine			
	Projets soumis à étude d'incidences	Nombre	A4, G1, G2	
	Nombre d'habitants permanents	Nombre (INSEE)	A4, C1, C2	
	Surface agricole (ilots PAC)	ha	G3, G6, G7, A2, A3	
	Espèces exotiques envahissantes	Nombre stations / surface	G8	
	Indicateurs de pression d'origine naturelle			
	Rapport milieux ouverts / milieux fermés	%	E1, E3	
	Précipitations annuelles (sécheresse)	mm/m ² /an	E3	
	Température (gel)	Nb de jours de gel /an	E3	

Type	Indicateurs	Unité	Rattachement opération	Etat initial	
Indicateurs d'état	Indicateurs d'état globaux				
		Etat global de conservation des habitats d'IC	note sur 20	E1	
		Surface de l'ensemble des habitats d'IC	ha	E1	
		Nombre d'habitats d'IC	Nbre	E1	
		Relevés phytosociologiques du 4030	Qualitatif	E1	
		Relevés phytosociologiques du 9120	Qualitatif	E1	
		Relevés phytosociologiques du 9180	Qualitatif	E1	
		Etat global de conservation des espèces d'IC	note sur 20	E1, E3	
		liste espèces d'intérêt communautaire (annexe II)	liste qualitative	E3, E4	
		<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Nbre total d'individus en repro (maximum)	E2	
		<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Nbre total d'individus en repro (maximum)	E2	
		Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'individus (maximum)	E2	
		Autres espèces Chiroptères	Nbre total d'espèces	E2	
		Autres espèces d'intérêt européen	Abondance relative	E2, E3	
		Espèces animales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E2, E3	
		Espèces végétales sur Liste rouge régionale	Nombre espèces remarquables	E1	

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse globaux			
	Surface périmètre Natura 2000	Ha	A1	
	Surface avec protection réglementaire	Ha	A1	
	Participations réunions/rendez-vous	Nombre	A1, C2	
	Niveau de satisfaction du comité de suivi	%	A1	
	Total acteurs du site informés ou contactés	Nombre/an	C1, C2, A1	
	Collectivités informées/contactées	Nombre/an	C1, A1	
	Propriétaires informés/contactés	Nombre/an	G1, C1, A1	
	Agriculteurs informés/contactés	Nombre/an	G3, A1, A2, A3	
	Autres acteurs locaux informés/contactés	Nombre/ an	C1, C2, A1	
	Contractualisation charte Natura 2000	Nbre chartes & Ha	A1	
	Surface totale contractualisée (MAET, Charte, PG forestier)	Ha	A1	
	Contractualisation MAET	Nbre exploitation & Ha	A1, A2, A3	
	Contrats Natura 2000	Nbre contrat & Ha	A1	
	Acquisition à but environnemental	Ha, Nb de parcelles	A1, G2, G5	
	Autres accords amiables de gestion	nombre, Nb de parcelles	A1, G5	
	Budget engagé	€	A1	
	Articles de presse	Nombre	C1	
Outils de communication	Nombre	C1		
Etudes naturalistes	Nombre	E1, E2, E3, E4		

Type	Indicateurs	Unités	Rattachement opération	Etat initial
Indicateurs de réponse	Indicateurs de réponse liés à une action précise			
	Surface totale concernée par des travaux	Ha	G1, G3, G4	
	Etude incidence – projet avec conseil en amont	Nbre	A2	
	Plantation	essences, m linéaire et surface en ha	G3	
	Espaces boisés gérés	surface en ha	G3	
	Espèce envahissante contrôlée	Nombre & surface	G4	
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre par an	C2	
	Exposition pédagogique (temporaire / permanente)	Nombre de visiteurs	C2	
	Participants aux réunions organisées par l'animateur	Nbre	G1, A1, C2	
	Connexions site internet	Nbre	C1	
	Participants aux sorties nature ou conférences	Nombre de participants par an	C2	
	Outils de communication	Nbre	C1, C2	
	Personnes touchés par outil de communication	Nbre	C1, C2	
	Utilisation pédagogique du site	Nombre d'enfants par an	C2	
	Panneaux d'informations	Nombre	C1	
Lettres d'informations distribuées	Nombre par an	C1		

ANNEXES

ANNEXE 1 : Abréviations

CBNMC : Conservatoire botanique national du Massif Central
CEN Auvergne : Conservatoire d'Espaces Naturels d'Auvergne
COFIL : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)
Contrats N2 : contrats Natura 2000
CRAE : Commission Régionale Agro-Environnementale
CRPF : Centre régional de la propriété forestière
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DDT : Direction départementale du territoire
DH : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43
DO : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409
DOCOB : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EIN2 : évaluation des incidences Natura 2000
FDC : Fédération départementale des chasseurs
FEADER : Fonds européen agricole pour le développement rural
FEDER : Fonds européen de développement régional
FSD : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)
MAET : Mesures agro-environnementales territorialisées
MEDAD : Ministère de l'écologie, du développement, et de l'aménagement durables
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ex CSP)
SIC et pSIC : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)
SIG : Système d'information géographique
ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique
ZPS : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)
ZSC : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

ANNEXE 2 : Composition du COPIL

Préfecture
 Direction des Affaires
 Interministérielles et de la
 Mutualisation
 Pôle Concertation Publique



ARRÊTÉ n° 2010- 1293
portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt
communautaire FR 830 2019 - Site de La Coste

Le Préfet du Cantal, Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la décision de la Commission européenne du 7 décembre 2004 arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale,

Vu le code de l'environnement, dans ses parties législative et réglementaire, livre IV, titre I^{er}, chapitre IV, relatif à Natura 2000, notamment ses articles L 414-1 et suivants et R 414-1 et suivants,

Vu le décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif,

Vu le décret n°2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement,

Vu le décret n°229-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé,

Vu le Décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles,

Vu l'arrêté préfectoral n°2009-1155 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2019 - Site de La Coste,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009-1520 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2019 - Site de La Coste

Sur proposition du Secrétaire Général de la préfecture,

ARRÊTE

Article 1^{er} – l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2009-1155 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2019 - Site de La Coste est modifié comme suit :

Représentants des services et des établissements publics de l'État siégeant à titre consultatif

Le Préfet du Cantal,
 Le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne,
 Le Directeur Départemental des Territoires du Cantal,
 Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations du Cantal,
 Le Délégué départemental du Cantal de l'Agence Régionale de Santé Auvergne,
 Le Chef de l'unité territoriale du Cantal de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne,
 Le chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile du Cantal,
 Le délégué régional de l'Agence de l'eau Loire Bretagne,
 Le commandant du groupement de gendarmerie du Cantal,
 Le chef du service départemental de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage du Cantal,
 Le chef du service départemental de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques du Cantal,
 Le Directeur de l'agence départementale de l'Office National des Forêts du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements

Le Président du Conseil Régional d'Auvergne,
 Le Président du Conseil Général du Cantal,
 Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Massiac,
 Le Président de la Communauté de Communes de la Planèze,
 Le Maire de Rézentières,
 Le Maire de Saint-Mary le Plain,
 Le Maire de Ferrières-Saint-Mary,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre de sa collectivité ou de son groupement.

Représentants des propriétaires, usagers et socioprofessionnels

Le Président de la Chambre d'Agriculture du Cantal,
 Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cantal,
 Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Cantal,
 Le Président du Syndicat des forestiers privés du Cantal,
 Le Président du Comité Départemental du Tourisme du Cantal,
 Le Président du Syndicat de la propriété agricole du Cantal,
 Le Président de la Fédération des Syndicats d'Exploitants Agricoles du Cantal,
 Le Président du Centre des Jeunes agriculteurs du Cantal,
 Le Directeur de l'Association Départementale pour l'Amélioration des Structures des Exploitations Agricoles du Cantal,
 Le Président de la Confédération paysanne du Cantal,
 Le Président du Comité départemental de la fédération française de randonnée pédestre du Cantal,
 Le Président du Comité Départemental de la Fédération française de la montagne et de l'escalade du Cantal,
 Le Président de la Fédération départementale des chasseurs du Cantal,
 Le Directeur du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Haute – Auvergne,
 Le Directeur du Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne,
 Le Président de la Fédération Régionale pour la Nature et l'Environnement d'Auvergne,
 Le Président de la Fédération pour la Pêche et la protection des milieux aquatiques du Cantal,
 Le Directeur du Conservatoire Botanique National du Massif Central,
 Le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux d'Auvergne,
 Le Président de Chauves - Souris Auvergne,
 Le Président du Syndicat des mécontents du système agricole du Cantal,

Chaque membre peut se faire représenter par un membre du service ou de l'organisme auquel il appartient.

Article 2 – Les dispositions de l'arrêté préfectoral n°2009-1155 du 10 août 2009 portant création du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2019 - Site de La Coste non expressément modifiées demeurent inchangées.

Article 3 – L'arrêté préfectoral n° 2009-1520 portant modification de la composition du comité de pilotage et de suivi du site d'intérêt communautaire FR 830 2019 - Site de La Coste est abrogé à compter du présent arrêté.

Article 4 – Le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal, le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne, le Directeur Départemental des Territoires du Cantal, les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Aurillac, le 6 SEP 2010

Le Préfet,

